

24132

ÉCOLE SAINT-RÉMI

RÉFLECTION DES BLOCS SANITAIRE NIVEAU 2 (NO. PROJET: 056E28920)

10152 AV, DE ROME, H1H 4N5
MONTRÉAL-NORD, QC

MÉCANIQUE - POUR SOUMISSION
DATE: 2024-03-07

INDEX DES DESSINS		
ÉMIS	# DESSIN	TITRE DU DESSIN
X	M-001	MÉCANIQUE - LÉGENDE
X	M-002	MÉCANIQUE - DEVIS 1 DE 2
X	M-003	MÉCANIQUE - DEVIS 2 DE 2
X	M-010	MÉCANIQUE - TABLEAUX
X	M-020	MÉCANIQUE - DÉTAILS
X	P-100	PLOMBERIE - DRAINAGE - NIVEAU 2 - (213 ET 215)
X	P-101	PLOMBERIE - DRAINAGE - NIVEAU 2 - (235 ET 236)
X	P-200	PLOMBERIE - DISTRIBUTION - NIVEAU 2 - (213, 215, 235 ET 236)
X	V-300	VENTILATION - NIVEAU 2 - (213, 215, 235 ET 236)
X	T-400	TUYAUTERIE - CHAUFFAGE - NIVEAU 2 - (213, 215, 235 ET 236)



DEVIS MÉCANIQUE

CLAUSES GÉNÉRALES

1. GÉNÉRALITÉS:

1.1 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCRITES AU DEVIS D'ARCHITECTE FONT PARTIES DES DOCUMENTS DU CONTRAT ET DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SES SOUS-TRAITANTS (PLOMBERIE / VENTILATION / ÉLECTRICITÉ)

1.2 À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AU DOCUMENT LE TERME "FOURNIR" COMPREND ÉGALEMENT L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT ET LE TERME "INSTALLER" COMPREND AUSSI LA FOURNITURE.

1.3 L'ENTREPRENEUR DOIT APPLIQUER TOUS LES CODES EN VIGUEUR (DERNIÈRE ÉDITION), SOIT LE CODE DE PLOMBERIE, LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, ETC.

1.4 L'ENTREPRENEUR DOIT OBTENIR À SES FRAIS, TOUS LES PERMIS ET CERTIFICS NÉCESSAIRES, DEFRAFER TOUS LES COÛTS D'APPROBATION DES PLANS ET TOUS LES COÛTS D'INSPECTION EXIGÉS PAR LES ORGANISMES AYANT JURIDICTION.

1.5 EN PRÉPARANT SA SOUMISSION L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER TOUS LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE STRUCTURE, D'ÉLECTRICITÉ, DE PLOMBERIE, DE VENTILATION ET AUTRES ET VÉRIFIER TOUTES LES SECTIONS QUI PEUVENT INFLUER SUR LES TRAVAUX.

1.6 FOURNIR LE MATERIEL, LA MAIN-D'OEUVRE ET L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES POUR EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX, INCLUANT CEUX QUI NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT MENTIONNÉS ICIS, MAIS QUI SONT JUGÉS NÉCESSAIRES POUR AVOIR UNE INSTALLATION COMPLÈTE ET UN CONTRÔLE PARFAIT DES SYSTÈMES MONTRÉS AUX PLANS OU DÉCRITS CI-APRÈS.

1.7 LES CONSEILS DE VÉNEMENTATION LA TUAYERIE, LES APPAREILS ET ACCESSOIRES SOUVENT MONTRÉS DE FAÇON SCHÉMATIQUE, AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS, LES DIMENSIONS COTÉESONT PRIORITÉ.

1.8 L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE TOUTES LES VÉRIFICATIONS ET TOUS LES AJUSTEMENTS NECESSAIRES AFIN DE RESPECTER L'ESPRIT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

1.9 LES DESSINS INDICENT DE FAÇON APPROXIMATIVE L'EMPLACEMENT DES APPAREILS, CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT VÉRIFIER EXACTEMENT CES EMPLACEMENTS AVANT DE FAIRE TOUTE INSTALLATION.

1.10 L'INGÉNIER peut FAIRE MODIFER L'EMPLACEMENT DES APPAREILS ET FIXURES TELS QUE DRAN, SORTIE D'EAU, GRILLE DIFFUSEUR, THERMOSTAT, ETC. OU UN CONDUIT OU D'UN TUAYA, SANS FRAIS ADDITIONNELS OU CRÉDITS. À LA CONDITION QU'LE DÉPLACEMENT SE SITUE À L'INTÉRIEUR D'UN RAYON DE 1 M (3') DE LA POSITION ORIGINALE. QUE LE RENSEIGNEMENT SOIT DONNÉ AVANT L'INSTALLATION, ET QUE LE MONTAGE SOIT SEMBLABLE.

1.11 EN PRÉPARANT SA SOUMISSION, LE SOUS-TRAITANT DOIT S'INFORMER AUPRÈS DE L'INGÉNIER afin d'OBTENIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS NON INCLUS AUX DOCUMENTS.

1.12 SIL NA PU RECEVOIR L'INFORMATION DÜ A LA PÉRIODE DE TEMPS RESTREINTE DATE DE REMISE DE SOUMISSION, IL DEVRA FOURNIR L'ÉQUIPEMENT MONTRÉ SUR PLANS OU DÉCRIT AU DEVIS ET DANS LE CAS D'UNE AMBIGUITÉ ENTRE DEUX DESCRIPTIONS, DÉTAILS, ETC. IL DEVRA PRENDRE L'ALTERNATIVE LA PLUS DISPONIBLE.

1.13 AUCUN EXTRA NE SERA ADMIS POUR:

1.13.1 UNE AMBIGUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS DES PROFESSIONNELS.

1.13.2 UNE DESCRIPTION INCOMPLÈTE;

1.13.3 UN DÉTAIL MANQUANT OU UN APPAREIL OU UN ÉQUIPEMENT NON SPÉCIFIÉ AU DEVIS, MAIS INDICUE AU PLANS;

1.13.4 LE RACCORDEMENT D'UN APPAREIL MONTRÉ AUX PLANS D'ARCHITECTURE, MAIS NON RACCORDÉ AUX PLANS DE L'INGÉNIER;

1.14 LES SOUS-TRAITANT DEVONT PRÉVOS DANS LEUR SOUMISSION, CERTAINS CONTOURNEMENTS À CAUSE DE LA STRUCTURE NOUVELLE OU EXISTANTE;

2. COORDINATION:

2.1 FAIRE LA COORDINATION DE SES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER. CHAQUE SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE DE LA LOCALISATION EXACTE ET DE LA POSITION D'UN APPAREIL, SOUVENT REPRÉSENTÉ PAR UN ROBINET, POMPE, ETC., FAIRE LE SCELLEMENT AUTOUR DE SES OUVERTURES DANS LES MURS OU LES PLANCHERS, OU LES DEUX (REBOUCHAGE VOIR "TRAUVAS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL").

2.2 PLANIFIER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AVEC CEUX PREScritS À D'AUTRES SECTION, TOUT MATERIEL QUI A ÊTÉ INCORRECTEMENT INSTALLÉ, À CAUSE DU MANQUE DE COORDINATION, SERA ENLEVÉ ET REINSTALLE SANS MAJORET LA VALEUR DU CONTRAT.

2.3 SIL Y A UN CONFLIT ENTRE DEUX SOUS-TRAITANTS SUR LA PRIORITÉ DE PASSAGE D'UN CONDUIT, TUAYA, ETC., EN REFERER L'INGÉNIER QUI PRENDRA POSITION. SA DECISION SERA FINALE ET LES CORRECTIFS SERON EXÉCUTÉS SANS FRAIS.

2.4 LES PLANS SONT MONTRÉS DE FAÇON SCHÉMATIQUE, ILS INDICENT L'EMPLACEMENT DES APPAREILS, LA POSITION DES CONDUITES, ETC. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE SON INSTALLATION EN FONCTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET NOUVELLES ET SELON LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE L'ÉDifice. L'ENTREPRENEUR DEVRA CONSULTER LES DESSINS DU MANUFACTURER DES APPAREILS AVANT DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX ET DEVRA PRÉPARER TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE L'APPAREILAGE, RESPECTER LES EXIGENCES DU MANUFACTURER (OU DES CODES) EN CE QUI CONCERNÉ LES DÉGAGEMENTS REQUIS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT.

3. DESSINS D'ATELIER, PIÈCES DE RECHANGE, MANUELS D'ENTRETIEN:

3.1 FOURNIR DES MATERIAUX, APPAREILS ET ENSEMBLE NEUFs DE CONCEPTION ET DE QUALITÉ RECONNUS, DE MODÈLE RECENT, DONC LES CARACTÉRISTIQUES SOUVENT CATALOGUÉES ET DONT LES PIÈCES DE RECHANGE SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE.

3.2 LES MATERIAUX DOIVENT ÊTRE NEufs, APPROUvés PAR L'ACNOR ET FABRIQUÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES CITÉES, COMPTE TENU DES EXIGENCES ADDITIONNELLES PREScrites.

3.3 FOURNIR AU MATERIEL D'OEUVRE UNE (1) COPIE DES DESSINS D'ATELIER DES EQUIPEMENTS A ÊTRE INSTALLES, L'ENVOI DEVRA Être COMPLET, C'EST-A-DIRE QUE TOUS LES ÉLÉMENTS D'UNE MÊME DISCIPLINE DEVONT ÊTRE RETROUVE, UN DELAI DE CINQ À DIX JOURS, SERA ACCORDE À LA FIRME D'INGÉNIER POUR NOTER ET RETOURNER LA TOUT SOUS FORME DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES, AU MAÎTRE D'ŒUVRE.

3.4 CHAQUE DESSIN D'ATELIER D'ÉQUIPEMENT DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉ SELON LA NOMENCLATURE DE L'ÉQUIPEMENT ET VIS (EX: CA-1, LM-1, ETC). SINON IL SERA CONSIDÉRÉ UN MATERIEL INNÉCESSAIRE. L'ENTREPRENEUR DOIT POINTER ET/OU ENTOURNER TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES PERTINENTES TELS QUE LE MODÈLE, LE DÉBIT, PRESSION, ETC. L'INFORMATION CONCERNANT LE MOTEUR, LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE, LES ACCESSOIRES ET OPTIONS, ETC.

3.5 IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE S'ASSURER QUE LES DESSINS FOURNIS RESPECTENT LES EXIGENCES DES PLANS ET DEVEZ

3.6 TOUS LES DESSINS D'ATELIER DES APPAREILS QUI REQUIERENT L'INTERVENTION D'UN AUTRE SOUS-TRAITANT DEVONT ÊTRE PEARLABLEMENT SOUMIS ET APPROUvés PAR CELUI-CI AVANT D'Être REMIS L'INGÉNIER. EXEMPLE: UNITÉ DE CLIMATISATION, VENTILATEURS, POMPES, CHAUFFE-EAU, ETC.. VOIR SECTION 2.0 DES CLAUSES GÉNÉRALES.

3.7 REMETTRE AU MÂTRE D'OEUVRE TROIS COPIES DES FICHES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES DIFFÉRENTS EQUIPEMENTS.

3.8 À UN MOMENT CONVENU AVEC LE PROPRIÉTAIRE, ENSEIGNER LE Fonctionnement et l'entretien de l'installation au PERSONNEL désigné par ce DERNIER. FOURNIR ce SERVICE pour une PÉRIODE donnée et pour le nombre de visites nécessaires pour s'assurer que le PERSONNEL d'exploitation soi Familiarisé avec tous les aspects de l'entretien et du fonctionnement de l'équipement.

3.9 REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, à la fin des travaux, une copie des plans où sont notés tous les changements survenus pendant l'exécution des travaux.

3.10 LA COPIE DES PLANS TELS QUE CONSTRuits DEVRA ÊTRE DISPONIBLE EN TOUT TEMPS AU CHANTIER POUR VÉRIFICATION.

4. GARANTIE:

4.1 GARANTIR PAR ECrit, À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'INGÉNIER, toutes les PARTIES DE L'ENTREPRENEUR POUR UNE PÉRIODE D'UN AN APRÈS LA DATE D'ACCEPTATION FINALE, FAIRE LES RÉPARATIONS OU LE REMPLACEMENT DE toutes les PIÈCES MÉCANIQUES DÉFECTUEUSES SUivant L'ACCEPTATION FINALE (1 AN), PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE INCLUSES.

4.2 LE PROPRIÉTAIRE RÉSERVE LE DROIT DE FAIRE EXÉCUTER, DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION, PAR D'AUTRES TOUS LES FRAIS, SANS AUCUNE FRAIS supplémentaire, tout ou partie des travaux qui ne sont pas inclus dans les documents d'appel d'offres du présent projet que l'entrepreneur devra faire au propriétaire au moins quatre jours à l'avance pour interrompre le service.

4.3 DISPOSITIFS ET SCELLANTS (JOINTS) COUPE-FEU:

4.3.1 L'INSTALLATION ET LE CHOIX DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ET SCELLANTS COUPE-FEU DEMEURE SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DU GÉNÉRAL ET DE SES DIFFÉRENTS SOUS-TRAITANTS, ET CE, POUR CHAQUE DISCIPLINE. POUR TOUTE INCERTITUDE COMMUNIQUER AVEC UN MANUFACTURER, TEL QUE: 3M, Hilti, Pare feu PRO, ETC.

4.4 PASSES FILS ÉLECTRIQUE:

4.4.1 LORSQU'IL Y A INSTALLATION DE CÂBLE SOUS Gaine NON-MÉTALLIQUE, DE TYPE LOOMEK, DANS UNE CONSTRUCTION AVEC MONTANTS MÉTALLIQUES, L'INSTALLATION DES PASSES FILS DEMEURE SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DU GÉNÉRAL ET DE SON SOUS-TRAITANT EN ELECTRICITÉ. SI TOUTEFois, il Y A IMPOSSIBILITÉ D'INSTALLATION, LE GÉNÉRAL OU LE SOUS-TRAITANT DEVRA FAIRE UNE PROPOSITION D'ALTERNATIVES, POUR LA PROTECTION DE SON FILAGE, A L'INGÉNIER.

5. ANNOSTATION DES PLANS:

15.1 L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU COURS DE L'EXÉCUTION SOIENT ANNOTS AUX PLANS AU FUR ET À MESURE, TOUT AU LONG DU PROJET. IL DEVRA ANNOTS SUR LES PLANS, LA LOCALISATION EXACTE, A PARTIR DES COLONNES ET DES MURS EXTERIEURS ET LA PROFONDEUR DE LA TUAYERIE SOUTERRAINE.

6. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FAIRE, À SES FRAIS, DANS LE BÂTIMENT LES TRAVAUX SUIVANTS:

6.1 TOUS LES REBOUCHAGES, LA RÉFETION ET LES SOUFFLAGES APRÈS LE PASSAGE DE LA TUAYERIE ET DES CONDUITS.

6.2 AVANT TOUS PERCEMENTS DANS UNE DALE DE BÉTON ET/OU MUR,

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOS UN TEST DE PERCEMENT X" ET IL DEVRA ÉGALEMENT SOUMETTRE UN PLAN DE COORDINATION DES PERCEMENTS ET/OU MANCHONNAGE ET CE, EN COLLABORATION AVEC STRUCTURE, ARCHITECTURE, ÉLECTRICITÉ, PROTECTION INCENDIE, PLOMBERIE ET VENTILATION.

6.3 TOUTES LES OUVERTURES ET PERCEMENTS DE PLUS DE 150 MM (6") DANS LES DALLES DE PLANCHER, MURS, MEUBLES, ETC. POUR LE PASSAGE DES CONDUITS, DE LA TUAYERIE, DES APPAREILS, ETC. SERONT FAITS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, ET MOINS SERONT À LA CHARGE DU SOUS-TRAITANT. TOUTES LES PERCEMENTS DE 100 MM (4") ET MOINS, DANS LES DALLES DE BÉTON ET LES MURS, SERONT FAITS PAR L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ AU MOYEN DE FORÉS ROTATIFS. LE SCELLEMENT DES OUVERTURES AUTOUR DES TUAYAS DANS LES DALLES DE BÉTON ET LES MURS SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ A L'AIDE D'UN SCELLANT GENIPUR. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU DE LA SEPARATION TRAVERSÉE.

6.4 TOUT CREUSAGE, REMPLISSAGE ET BÉTONNAGE POUR LE PASSAGE DE LA TUAYERIE DANS LE SOL.

6.5 TOUS LES SERVICES TEMPORAIRES INCLUT LE CHAUFFAGE TEMPORAIRE DES LIEUX.

6.6 L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES TRAVAUX AVEC LE PROPRIÉTAIRE.

7. TRAVAUX DANS L'EXISTANT:

7.1 UN PLAN OU UNE DESCRIPTION DE PLAN IDENTIFIÉ "EXISTANT À DÉMANTELER OU À MODIFIER" EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION A L'ENTREPRENEUR AFIN D'AIDER A FAIRE SA SOUMISSION. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE SON PROPRE RELÈVE CAR AUCUNE RECONNAISON N'EST FAITE SUR LE DOCUMENT. SI CELUI-CI DÉCIDE DE NE PAS LES CONSERVER, IL DOIT FAIRE UN COPIE ET LE CONserver EN SÉCURITÉ. TOUTES LES REPARATIONS, CORRECTIFS SERONT FAISSES PAR L'ENTREPRENEUR A L'EXÉCUTION DE LA DEMOLITION ET QUI SERAIENT NÉCESSAIRES A UN BON FONCTIONNEMENT DE LA PARTIE NON AFFECTEE DU BÂTIMENT.

7.2 TOUTES LES REQUIS ET SELON LES PLANS, LE SOUS-TRAITANT CONCERNÉ DOIT DÉLEVER LES CONDUITES TUAYA ET ACCESSOIRES NON REQUIS, ET OBTURER SI NÉCESSAIRE. LES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES ENLEVES ET NON REUTILISER SERONT OFFERTS AU PROPRIÉTAIRE. SI CELUI-CI DÉCIDE DE NE PAS LES CONSERVER, IL DOIT FAIRE UN COPIE ET LE CONserver EN SÉCURITÉ. TOUTES LES REPARATIONS, CORRECTIFS SERONT FAISSES PAR L'ENTREPRENEUR A L'EXÉCUTION DE LA DEMOLITION ET QUI SERAIENT NÉCESSAIRES A UN BON FONCTIONNEMENT DE LA PARTIE NON AFFECTEE DU BÂTIMENT.

7.3 TOUTES LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS SONT EN BON ÉTAT DE MARCHE ET EN BON ÉTAT PHYSIQUE. LORSQUE LES EQUIPEMENTS SERONT ENLEVÉS, POUR VÉRIFIER LES CONDUITES TUAYA, L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UN COPIE ET LE CONserver EN SÉCURITÉ. POUR VÉRIFIER LA DURÉE DES TRAVAUX, INSTALLER LES PROTECTIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVITER QUE DES DÉBRIIS NE PÉNÈTRERENT DANS LES CONDUITS, BOITES, ÉQUIPEMENTS, ETC.

8. ÉQUIVALENCE:

8.1 TOUTES LES REBUTS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS À LA FIN DE CHAQUE JOURNIER, A LA FIN DE CHAQUE SEMAINE, A LA FIN DE CHAQUE MOIS ET DURANT LA DURÉE DES TRAVAUX.

8.2 L'ENTREPRENEUR MONTRÉ AUX PLANS D'ARCHITECTURE, MAIS NON RACCORDÉ AUX PLANS DE L'INGÉNIER.

8.3 TOUTES LES REBUTS DOIVENT Être ENLEVÉS À LA FIN DES TRAVAUX, DÉGRAISSEZ ET NETTOYER TOUTES LES INSTALLATIONS.

8.4 L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOS DANS LEUR SOUMISSION, CERTAINS CONTOURNEMENTS À CAUSE DE LA STRUCTURE NOUVELLE OU EXISTANTE.

8.5 TOUTES LES REBUTS DOIVENT Être ENLEVÉS À LA FIN DE CHAQUE JOUR, ET SELON LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.6 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.7 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.8 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.9 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.10 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.11 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.12 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.13 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.14 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.15 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.16 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

8.17 L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUTES LES DISPOSITIONS DÉCRITES PAR L'APPAREIL D'ÉPUISEMENT.

<p

VENTILATION

1. PORTÉE DES TRAVAUX:

1.1 LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT DOIT FAIRE LA COORDINATION DE SES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER.

1.2 LES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION COMPRENNENT LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LE RACCORDEMENT, LES ÉPREUVES, LA MAIN-D'OEUVRE ET TOUS ACCESSOIRES REQUIS POUR LE BON FonCTIONNEMENT CONCERNANT LES ARTICLES SUIVANTS:

- CONDUITS DE VENTILATION
- SYSTÈMES DE VENTILATEURS
- DÉMANTÉLEMENTS, PELLAGES, PERSIENNES, ET AUTRES ACCESSOIRES
- ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE
- LES CONTRÔLES
- DEMANTELEMENT
- BAIE D'AIR
- MISE EN OPÉRATION
- FORMATION DU PERSONNEL ET MANUELS D'ENTRETIEN

1.3 PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX INSTALLER LES PROTECTIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVITER QUE DES DEBRIS NE PÉNÈTRENT DANS LES CONDUITS, BOÎTES ÉQUIPEMENTS, ETC. SCELLER LES CONDUITS OU ÉQUIPEMENTS OUverts À L'AIR LIBRE SUSCEPTIBLE D'Être CONTAMINÉS PAR LA POUDRIÈRE OU AUTRES DÉBRIS.

1.4 PROTECTION PARASISMIQUE: VOIR CLAUSES GÉNÉRALES.

1.5 LORS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION EN DÉMANTELÉR TOUS LES ÉQUIPEMENTS MENTIONNÉS PLUS HAUT MODIFIER L'ESPAT, TEL QU'INDRÉ SUR LES PLANS. TOUS LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT D'ISOLATION SONT À LA CHARGE DU PRÉSENT SOUS-TRAITANT. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL A L'OBLIGATION DE VÉRIFIER LA PRÉSENCE D'AMANTÉ AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

1.6 FOURNIR POUR APPROBATION UN DESSIN DE FABRICATION À L'ÉCHELLE 1:50 (1/4" = 1/0") DE LA SALLE MÉCANIQUE, INCLANT UNE COUPE DÉMONTRANT EN ÉLEVATION L'INSTALLATION ET LES RACCORDEMENTS À L'UNITÉ DE VENTILATION. AVANT DE LE PRÉSENTER À L'INGÉNIER, LE DESSIN AURA ÊTÉ PRÉALABLEMENT COORDONNÉ AVEC ASI SIGNÉ PAR LES AUTRES SOUS-TRAITANTS ET PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

2. CONDUITS GÉNÉRAUX:

2.1 LORSQUE LES CONDUITS DOIVENT PASSER DANS DES ESPACES RESTREINTS ET POURRAIENT ÊTRE UNE OBSTRUCTION POUR L'INSTALLATION D'APPAREILS QUI DOVENT AVOIR PRÉSENCE, TELS QUE LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, L'ENTREPRENEUR DEVRA MODIFIER LES DIMENSIONS DES CONDUITS SUIVANT LES BESOINS EN CONSERVANT LA MÊME SURFACE.

2.2 SI L'ENTREPRENEUR INSTALLE LES CONDUITS SANS LAISSER L'ESPACE REQUIS POUR LEURS ENTRETIENS, IL DOIT FAIRE DES OUVERTURES D'ACCÈS DANS LES MURS ET PLANCHERS QUI ONT PRÉSENCE. IL DOVRA FAIRE SON TRAVAIL POUR CONVENIR AUX CONDITIONS, SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.

2.3 LORSQU'IL Y AURA DOUTE SUR L'APPAREIL, LE tuyau OU LE CONDUIT QUI DOIT AVOIR PRÉSENCE, LE CAS SE SOUMIS À L'INGÉNIER QUI EN DECIDERÀ.

3. CONDUITS RECTANGULAIRES:

3.1 LES CONDUITS RECTANGULAIRES SONT CONSTRUIT EN TÔLE GALVANISÉE. DE LA MEILLEURE QUALITÉ ET DEVONT ÊTRE ÉTANCHÉS. ILS SONT INSTALLÉS ET SUPPORTÉS SUIVANT LES DONNÉES DE LA DERNIÈRE ÉDITION DE LA SMACNA.

3.2 L'ÉPAISSEUR DE LA TÔLE DÉPEND DES DIMENSIONS DU CONDUIT. VOIR LES DESCRIPTIONS FAITES AU TABLEAU DE DÉTAIL DE CONSTRUCTION POUR LES CONDUITS RECTANGULAIRES À BASSE VITESSE ET BASSE PRESSION AUX PLANS.

3.3 LES DIMENSIONS INDICÉES SUR LES PLANS SONT CELLES DES OUVERTURES LIBRES À L'INTÉRIEUR DES CONDUITS. LORSQU'Y A DE L'ISOLATION ACoustique, LES DIMENSIONS DU CONDUIT DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉES DE L'ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT.

3.4 TOUS LES CONDUITS DE PRISE D'AIR OU D'ÉVACUATION AU MUR AURONT UNE PENTE VERS L'EXTÉRIEUR.

3.5 LES VANNES DE GUIDEAGE SONT REQUISSES SUR TOUS LES COUDES CARRÉS DES CONDUITS D'ALIMENTATION.

3.6 TOUS LES FERS ANGLES, FERS PLATS ET PIÈCES DE MÉTAL QUI EN FONT PARTIE SERONT PEINTURES "ALUMINIUM" PAR LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT.

4. CONDUITS CIRCULAIRES BASSE VITESSE:

4.1 LES CONDUITS CIRCULAIRES BASSE VITESSE SONT EN TÔLE GALVANISÉE. DE LA MEILLEURE QUALITÉ ET DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉS (LES CONDUITS APPARENTS SONT EN TÔLE SPIRALE). ILS SONT INSTALLÉS ET SUPPORTÉS SUIVANT LES DONNÉES DE LA DERNIÈRE ÉDITION DE LA SMACNA.

4.2 L'ÉPAISSEUR DE LA TÔLE DÉPEND DES DIMENSIONS DU CONDUIT. VOIR LES DESCRIPTIONS FAITES AU TABLEAU DE DÉTAIL DE CONSTRUCTION POUR LES CONDUITS CIRCULAIRES À BASSE PRESSION AUX PLANS.

5. CONDUITS FLEXIBLES PRÉ-ISOLE:

5.1 LES CONDUITS FLEXIBLES SONT MARQUÉS "AL-FLEX" EN ALUMINIUM RECOUVRETS DE 25 MM (1") ISOLANT EN FIBRE DE VERRE ET D'UN PARAVAPEUR DE VINYLE. LE joint ENTRE LES UNITÉS DE FIN DE COURSE (OU DIFFUSEUR) ET CE CONDUIT ASI LES JOINTS AVEC LE CONDUIT RIGIDE DOIVENT ÊTRE SCELLÉS ÉTANCHÉS. LA LONGUEUR MAXIMALE AUTORISÉE EST DE 1,5 M (5').

6. CONDUITS SPÉCIAUX:

N/A

7. ISOLATION THERMIQUE:

7.1 CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR UN SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ INDEPENDANT DU PRÉSENT SOUS-TRAITANT.

7.2 POUR L'ISOLATION THERMIQUE VOIR TABLEAU D'ISOLATION DE VENTILATION.

8. ISOLATION ANTIVIBRATION:

8.1 TOUS LES ÉQUIPEMENTS INSTALLES AU PLANCHER ET/OU AU PLAFOND DOIVENT ÊTRE Fournis AVEC DES RÉSSORTS ANTIVIBRATION OU DES COUSSINS DE NEOPRÈNE APPROPRIÉS, SELON LE CAS.

9. ÉTANCHEITÉ DES CONDUITS:

9.1 TOUS LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉISÉS AUX FUITES D'AIR. LES JOINTS TRANSVERSAUX ET RACCORDS DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉISÉS AU MOYEN D'UNE BANDE DE BUTYLE OU RUBAN EN ALUMINIUM SUR TOUTE LA LONGUEUR. JOINTS LONGITUDINAUX NON SCELLÉS. TOUS LES COINS AUX JOINTS SERONT SCELLÉS.

9.2 PRODUIT ET RUBAN DE SCCELLÉMENT

- BANDE DE BUTYLE DE 12,5 MM (1/2") LARGEUR X 3 MM (1/8") D'ÉPAISSEUR TEL QUE TREMCO BUTYLE 440
- BUTYLE LIQUIDE, TEL QUE TREMCO BUTYLE 200.

10. SUPPORTS:

10.1 LES GAINES DE VENTILATION SERONT SUPPORTÉES ADÉQUATEMENT POUR ÉVITER DES VIBRATIONS, DES BRUITS OU DES EFFORTS INDUS SUR LA TÔLE ET SUR L'ÉQUIPEMENT AUXQUELS ELLES SONT RACCORDEES.

11. IDENTIFICATION:

11.1 IDENTIFIER TOUT L'ÉQUIPEMENT À L'AIDE DE PLAQUES LAMICOÏDES AUTO-ADHÉSIVES (# DE L'APPAREIL ET FONCTION).

11.2 IDENTIFIER LE RÉSEAU DE CONDUITS PAR NUMÉRO DE SYSTÈME ET DE DIRECTION DE L'AIR. CETTE IDENTIFICATION SERA FAITE À L'AIDE DE POCHOIR ET DE PEINTURE NOIRE (AEROSOL). LES CONDUITS DANS LA SALLE MÉCANIQUE SERONT PARTICULIÈREMENT BIEN IDENTIFIÉS.

12. ÉLECTRICITÉ:

12.1 TOUT APPAREIL DANS LEQUEL EST INCORPORÉ UN MOTEUR OU AUTRE APPAREIL ÉLECTRIQUE EST FOURNI COMPLET, AVEC SES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES, TELS QUE PROTECTION THERMIQUE, APPAREILS DE CONTRÔLE, ETC. LES DÉMARREURS ET CONTACTEURS SONT ALORS FOURNIS, INSTALLÉS ET RACCORDEZ PAR LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ.

12.2 LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE COMPRENANT CONDUITS, FILAGE ET AUTRES ACCESSOIRES DOIT ÊTRE FAIT PAR LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ, MAIS LE FONCTIONNEMENT DE TOUS LES APPAREILS EST LA RESPONSABILITÉ CONJOINTE DU PRÉSENT SOUS-TRAITANT AVEC LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ.

12.3 TOUS LES MOTEURS FRACTIONNAIRES DE 1/4 HP ET MOINS DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UNE PROTECTION THERMIQUE INTÉGRÉE.

13. ÉPREUVES:

13.1 LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT DOIT FAIRE LES ÉPREUVES REQUISSES POUR PROUVER QUE SON INSTALLATION REMPLI LES CONDITIONS EXIGÉES ET FOURNIR TOUS LES INSTRUMENTS ET L'OUTILLAGE NECESSAIRES POUR CES ÉPREUVES. DURANT L'INSPECTION DU TRAVAIL ET LORS DE LA MISE EN MARCHE DES SYSTÈMES, SI CERTAINS CONDUITS NE SONT PAS JUGÉS ÉTANCHES, L'OUVRAGE DEVRA ÊTRE REPRIS ET REMPLACE À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIER.

13.2 SI DES ÉPREUVES ADDITIONNELLES SONT DEMANDÉES PAR L'INGÉNIER OU REQUISSES, ELLES DOIVENT ÊTRE FAITES PAR LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT, À SES FRAIS.

13.3 LORSQUE LES TRAVAUX SERONT TERMINÉS ET RACCORDEZ, L'ENTREPRENEUR METTRA LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES EN MARCHE. UN SOUS-TRAITANT INDEPENDANT SPÉCIALISÉ EN BALANCEMENT DEVRA FAIRE LE BALANCEMENT DES SYSTÈMES ET FOURNIR UN RAPPORT COMPLET À L'INGÉNIER. AJUSTER LA DIRECTION DE L'AIR (PATRON DE DIFFUSION). TEL QU'EST INDIQUE AUX PLANS.

14. REGISTRE COUPE-FEU ET CLAPET COUPE-FEU:

14.1 LES REGISTRES COUPE-FEU SONT FABRIQUÉS SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DU NBFLU. ILS SONT DE TYPE "FUSIBLE LINK" (MODÈLE "C" À BRIDES) ET UNE PORTE D'ACCÈS DOIT ÊTRE PRÉVUE DANS LE CONDUIT POUR REMPLACER LE FUSIBLE. IL EST DESSERVÉ PAR UN CLAPET COUPE-FEU. LE CLAPET DOIT ÊTRE FABRIQUÉ AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL QUE LE FUSIBLE D'UN REGISTRE COUPE-FEU PUISSE ÊTRE REMPLACÉ. FOURNIR À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL UNE PORTE D'ACCÈS LORSQUE LA PORTE DU REGISTRE COUPE-FEU N'EST PAS ACCESSIBLE.

14.2 LES CLAPETS COUPE-FEU SONT FABRIQUÉS SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DU NBFLU. ILS SONT DE MARQUE E.H. PRICE, MODÈLE CFS, INSTALLATION À L'INTÉRIEUR DU CONDUIT. ILS SONT DE TYPE "FUSIBLE LINK", EN ACIER GALVANISÉ 22 GAGES.

15. DISPOSITIFS ET SCELLANTS (JOINTS) COUPE-FEU:

15.1 L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION DEVRA FOURNIR UN CERTIFICAT DE SON MANUFACTURER, PROUVAU QU'UNE FORMATION A ÊTÉ FAITE AUPRÈS DE SES EMPLOYÉS POUR QUE CES DERNIERS SOIENT EN MESURE DE FAIRE LES INSTALLATIONS CORRECTEMENTS ET CE, POUR TOUS LES DISPOSITIFS ET/OU SCELLANTS COUPE-FEU QUE L'ON RETROUVE SUR LE CHANTIER.

15.2 LES ASSEMBLAGES DEVONT RÉPONDRE À LA NORME CAN/ULC-S115 EN VIGUEUR PERMETTANT DE RÉDUIRE LA PROPAGATION DES FLAMMES, DE LA FUMÉE, ET DE MAINTENIR AINSI L'INTÉGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU.

15.3 L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION DEVRA FOURNIR UN CERTIFICAT DE SON MANUFACTURER, PROUVAU QU'UNE FORMATION A ÊTÉ FAITE AUPRÈS DE SES EMPLOYÉS POUR QUE CES DERNIERS SOIENT EN MESURE DE FAIRE LES INSTALLATIONS CORRECTEMENTS ET CE, POUR TOUS LES DISPOSITIFS ET/OU SCELLANTS COUPE-FEU QUE L'ON RETROUVE SUR LE CHANTIER.

15.4 ET PAR LA SUITE, UN RAPPORT D'INSPECTION D'UN MANUFACTURER, COMME QUOI, UN CERTIFICAT DE QUALITÉ DU CHANTIER, LETTRE D'ACCUEIL, SAMPLAGE DE DIFFÉRENTES INSTALLATIONS ET QUE CES DERNIERS ONT ÊTÉ FAITES SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURER. CECI ENGAGEANT AUCUNEMENT LE MANUFACTURER SUR L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DES INSTALLATIONS FAITENT AU CHANTIER, CELLES-CI RESTANT LA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE DE L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION.

16. PORTE D'ACCÈS (TRAPPES D'ACCÈS):

16.1 LES PORTES D'ACCÈS DOIVENT AVOIR UN CADRE RIGIDE, MUNIES DE BARRURES ET FERMERONT ÉTANCHÉES SUR UN CAOUTCHOUC, SUR LEQUEL ELLES NE DOIVENT PAS FROTTER. FOURNIR DES PORTES D'ACCÈS À DOUBLE PAROI SUR UN CONDUIT ISOLE. INSERER DES GRILLES ET EQUIPEMENT, AUQUEL FAVORISERA L'accès POUR INSPECTION ET ENTRETIEN. FOURNIR UNE PORTE D'ACCÈS COUPE-FEU LORSQUE CETTE DERNIÈRE EST INSTALLÉE DANS UN MUR AYANT UNE RÉSISTANCE AU FEU. ELLES DOIVENT ÊTRE DE MARQUE "RUSKIN" OU "NAILOR".

17. RACCORDS FLEXIBLES:

17.1 LONGUEUR 100 MM (4") AVEC RACCORD MÉTALLIQUE DE CALIBRE 24 (TEL QUE DUR-O-DYNE, MODÈLE METAL FAB), TISSUS DE NEOPRÈNE POUR L'INTÉRIEUR ET DUROLON POUR L'EXTÉRIEUR.

17.2 LES PLAQUES MÉTALLIQUES DU JOINT SERONT VISSÉES À L'EXTÉRIEUR DU CONDUIT ET RENDUES ÉTANCHES À L'AIDE D'UN SCELLANT INTRODUIT ENTRE CES PLAQUES ET LE CONDUIT.

18. SYSTEMES EXISTANTS:

18.1 LORS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION TOUS LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS RELOCUÉS DOIVENT ÊTRE NETTOYES, VÉRIFIÉS ET RÉPARÉS. AU BESOIN, LES FILTRES DOIVENT ÊTRE CHANGÉS (FOURNIR UN JEU SUPPLÉMENTAIRE). LES COLLETS DES GRILLES ET DIFFUSEURS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET ÉTANCHÉS, AU BESOIN.

19. GRILLES ET DIFFUSEURS:

19.1 LES GRILLES ET DIFFUSEURS SONT DE MARQUE "E.H. PRICE" ET ONT LES CARACTÉRISTIQUES DÉCRITES AU TABLEAU QUE L'ON RETROUVE SUR LES PLANS.

20. FILTRES:

20.1 SECTION FILTRE JETABLE DE "FARR" MODÈLE 30/30 MERV8 FOURNIR UN JEU DE RECHARGE POUR CHAQUE SECTION.

21. CONTRÔLES DES ÉQUIPEMENTS:

21.1 TOUT LE FILAGE DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUE (120V-240V) AUX ÉQUIPEMENTS EST FOURNI ET INSTALLÉ PAR LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ (VOIR DIAGRAMME D'ÉLECTRICITÉ). LES SOUS-TRAITANTS EN VENTILATION ET EN ÉLECTRICITÉ SONT CONJONTEMENT RESPONSABLES DU BON FonCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION AINSI QUE LEURS CONTRÔLES.

22. PLAN TEL QU'CONSTRUIT:

22.1 LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT DEVRA FAIRE UN SUIVI CONSTANT DE TOUTES LES MODIFICATIONS QUI APPORTERA AU CHANTIER, TOUT AU LONG DU PROJET. TOUTES LES MODIFICATIONS DEVONT ÊTRE FAITES AVANT CHAQUE RÉUNION DE CHANTIER, POUR ASSURER QU'UNE FOIS LE PROJET COMPLÉTÉ, QUI, SOIT EN MESURE DE REMETTRE UNE SÉRIE COMPLÈTE DE PLANS TEL QU'CONSTRUIT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Ces documents sont la propriété exclusive de GESTION EXVESTA INC. et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation préalable.

2. Les dimensions sur ces documents devront être lues et non mesurées.

3. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de débuter les travaux et avenir Gestion Exesta de toute discordance avec les documents contractuels.

4. L'entrepreneur devra se conformer à tous les codes pertinents et en vigueur à ce jour.

5. GESTION EXVESTA INC. ne pourra être tenu responsable pour toutes erreurs, omissions ou anomalies.

DATE **ÉMISSION** **NO.**

2024-03-07	POUR SOUMISSION	00
------------	-----------------	----

CE PLAN PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION À CONDITION QU'IL SOIT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIER ET QUE LA MENTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION APPARAIT DANS LA LISTE DES ÉMISSIONS.

Sceau

Jean Frédéric Ekonga
5066731
2024-03-07

EXVESTA

CERTIFIÉ
ISO 9001

Titre du projet
ÉCOLE SAINT-RÉMI
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRE
NIVEAU 2

Titre du dessin
MÉCANIQUE
DEVIS 2 DE 2

Date: 2023-11-23
Dessiné par: S. MARSAN
Echelle: AUCUNE
Vérifié par: J.-F. EKONGA Ing.
Numéro de projet: 24132
Dessin no: M-003 (056E28920)

Plan clé
RUE SABREVOIS
AVENUE DE ROME
Client
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec
Architecte
L'ECUYER LÉFAIVRE ARCHITECTES
Structure
GENIPUR
Civil
Notes générales

TABLEAU DE VENTILATEUR								
IDEN	MARQUE	MODÈLE	DÉBIT PCM	PERTE DE PRESSION PO H2O	HP (W)	RPM	TENSION V / PH / HZ	NOTE
VE-1	TWINCITY	T200	150	0.5	(127)	740	120 / 1 / 60	1
NOTE: 1- C'A DISPOSITIF ANTI-VIBRATION & SUSPENSION ADÉQUATE								

TABLEAU DE GRILLE & DIFFUSEUR					
TYPE	MARQUE	MODÈLE	DIMENSIONS	DESCRIPTION APPLICATION	NOTE
A	ATG	EH PRICE	VOIR EN PLAN	GRILLE DE TRANSFERT	1, 2
NOTE: 1- LA COULEUR EST AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. 2- LE TYPE DE BORDURE DOIT ÊTRE COORDONNÉ SELON LE FINI CHOISI, COORDONNER AVEC LES PLANS D'ARCHITECTE.					

TABLEAU D'ISOLATION VENTILATION	
SUJET	DESCRIPTION / PRODUIT ACCEPTABLE
CONDUTS ET PLÉNUM D'ÉVACUATION	CONDUTS ROND: D-1 ÉPAISSEUR 2", SUR LES 15'-0" À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR CONDUT RECTANGULAIRES D-2 ÉPAISSEUR 2", SUR LES 15'-0" À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR PLÉNUM: D-2 ÉPAISSEUR 2". AU COMPLET
CONDUTS INSTALLÉS DANS L'ENTRETOIT (SI APPLICABLE)	D-2 ÉPAISSEUR 2". SUR TOUTE LA LONGUEUR.
NOTES: D1: FIBRE DE VERRE FLEXIBLE AVEC COUPE VAPEUR EN ALUMINIUM RENFORCI INTÉGRÉ EN USINE D2: FIBRE DE VERRE RIGIDE (PANNEAU) AVEC COUPE VAPEUR EN ALUMINIUM RENFORCI INTÉGRÉ EN USINE D3: ISOLATION ACoustique 1" D'ÉPAISSEUR (LES CONDUITS DE RETOUR ET D'ALIMENTATION D'AIR, PARTANT DE LA SOURCE D'AIR, DOIVENT Être ISOLÉES ACoustiquement À L'INTÉRIEUR AVEC 25mm (1") DE FIBRE DE VERRE RECOUVERT DE NEOPRène) F-1: CHEMISAGE OU PVC SUR Tous LES CALORIFUGES APPARENTS, HOMOLOGUE PAR ULC. COULEUR BLANCHE. - TOUS LES CONDUITS OU PLÉNUMS, OU LES DEUX, DANS LES ENDROITS APPARENTS SONT FINIS AVEC UN CANEVAS PARÉ-FLAMME OU UN CHEMISAGE DE PVC. - TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRATION: ISOLATION PRÉFORMÉE EN FIBRE DE VERRE 1/2" D'ÉPAISSEUR.	
- TOUTE LA TUYAUTERIE, DANS LES ENDROITS APPARENTS, DOIT ÊTRE FINIS AVEC UN CANEVAS PARÉ-FLAMME ET UN ENDUIT APPROPRIÉ.	

DÉTAIL DE CONSTRUCTION POUR LES CONDUITS CIRCULAIRES À BASSE PRESSION																		
DIMENSION DES CONDUITS PO (mm)	ACIER GALV. CALIBRE U.S.	JOINT MANCHON	LONG. MAX. PO (mm)	SUSPENSION														
				SUPPORT + CALIBRE	TIGES FILETÉS	ESPACEMENT	T1 & T2	T4 & T5	T3	T6 & T7	T1 & T2	T4 & T5	T3	T6 & T7	T1 & T2	T4 & T5	T3	T6 & T7
3" @ 8" (75 - 200)	28	OUI	60" (1500)	1"x 16 GA.	1/4"Ø	8"-0" (2438mm)												
NOTE: - TOUS LES CONDUITS APPARENTS SERONT DE TYPE SPIRALE.																		

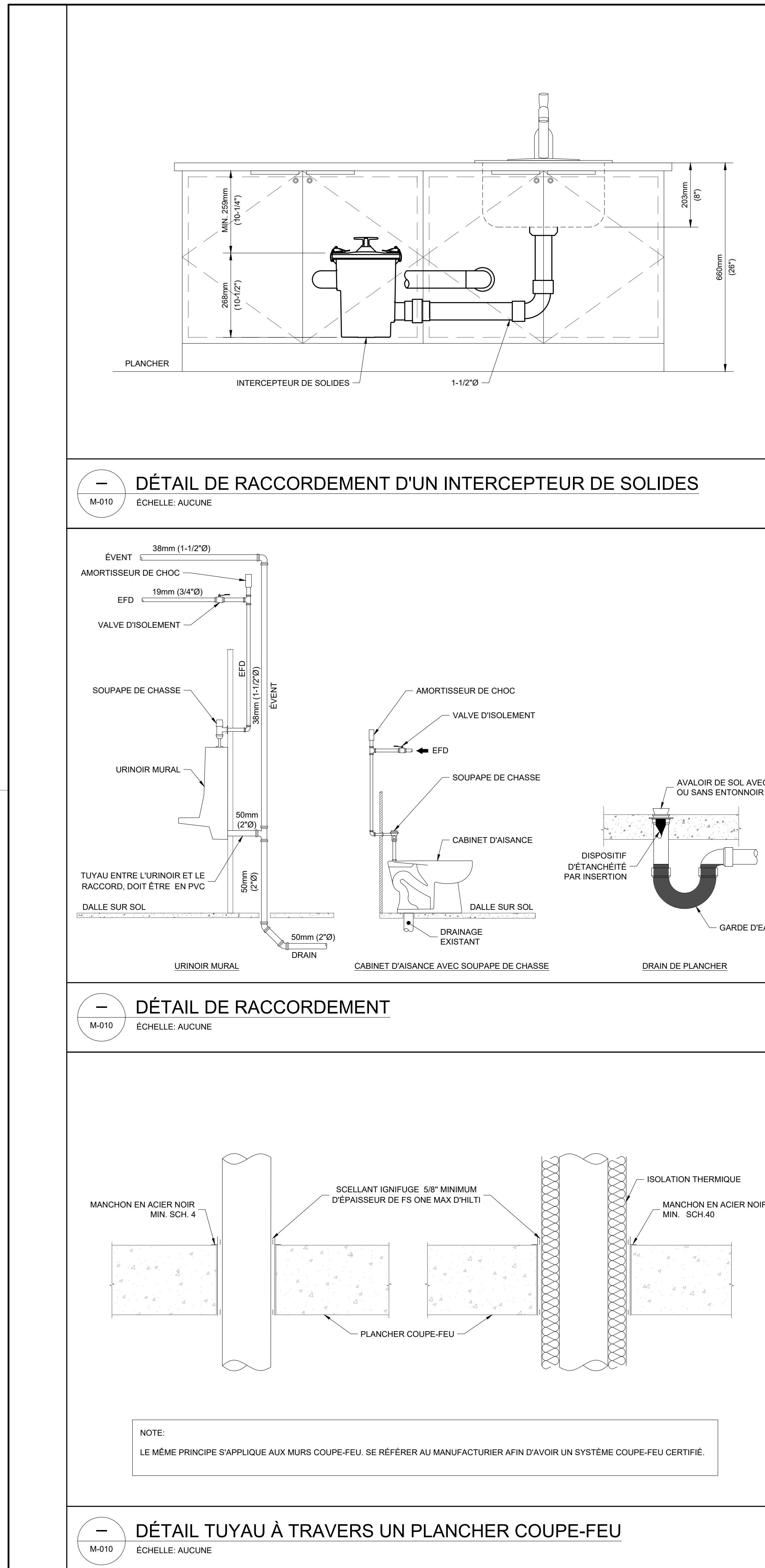
DÉTAIL DE CONSTRUCTION STANDARD POUR LES CONDUITS CIRCULAIRES ET RACCORDS								
PRESSION D'OPÉRATION JUSQU'À 10" H₂O POSITIF								
DIMENSION DES CONDUITS PO (mm)	ACIER GALV. CALIBRE U.S.	RACCORDS CALIBRE U.S.	RENFORCEMENT	JOINTS* PO (mm)				
3" @ 13" (75 - 325)	26	22	NON REQUIS	À COULISSE 3" (75 mm)				
NOTES: * DES JOINTS À BRIDES AU LIEU DES JOINTS À COULISSE SONT AUSSI DISPONIBLE POUR TOUS LES DIAMÈTRES. ** TOUS LES CONDUITS RONDS DE 61" (1525 mm) ET PLUS DOIVENT ÊTRE SOUDÉS LONGITUDINALEMENT ET FABRIQUÉS DE JAUZE 16 OU PLUS. - TOUS LES CONDUITS ET RACCORDS SONT FABRIQUÉS D'ACIER GALVANISÉ G-90 DE PREMIÈRE QUALITÉ ET SELON LES NORMES ASTM: A-527-71 ET SELON LES STANDARDS DE LA SMACNA.								

TUYAUTERIE, VALVES ET ACCESSOIRES EAU POTABLE

TYPE	DESCRIPTION				
	SOUTERRAINE	2" ET MOINS: CUIVRE TYPE "K"	PLUS DE 2": FONTE DUCTILE	HORS-SOL	CUivre TYPE "L"
VALVES ET ACCESSOIRES					
TYPE	DIAMÈTRES	MARQUE	MODÈLE		
	DE PO (MM)	A PO (MM)			
CLAPET DE RETENUE	SOUDES	1/2 (13)	2 (50)	CRANE	LF1340
		1/2 (13)	2 (50)	KITZ	823
ROBINET À BILLE	FILETÉS	1/2 (13)	3 (76)	CRANE	LF37
		1/2 (13)	3 (76)	KITZ	822
VALVE DE DILATATION THERMIQUE	SOUDES	1/2 (13)	2 (50)	CRANE	LF9222
		1/2 (13)	3 (76)	KITZ	859
DISPOSITIF ANTI-BÉLIER		TOUS	WILKINS	BVECXL PSI OUVERTURE À 80 PSI CERTIFIÉ NSF/ANSI 372	
DISPOSITIF ANTI-BÉLIER		TOUS	SIOUX-CHIEF	HYDRA-RESTER	

TABLEAU DES CALORIFUGES / PLOMBERIE								
APPLICATION			TYPE	DESCRIPTION				
EAU FROIDE POTABLE & EAU CHAUDE RECIRCULÉE (5°C @ 13°C)	CUIVRE	T1	AU COMPLET SUR TOUTE LA LONGUEUR. ÉPAISSEUR SELON LE TABLEAU DES ÉPAISSEURS					
EAU CHAUDE POTABLE & EAU CHAUDE RECIRCULÉE (50°C @ 95°C)	CUIVRE	T1	AU COMPLET SUR TOUTE LA LONGUEUR. ÉPAISSEUR SELON LE TABLEAU DES ÉPAISSEURS					
ÉVÉNTS (5°C ET MOINS)	APPARENT	T1	SUR UNE LONGUEUR DE 3.66 MÈTRES (12'-0") DANS TOUS LES SENS, À PARTIR DE LA SORTIE AU TOIT.					
DISSILIÉ	T2							

TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES PLOMBERIE SANITAIRE ET PLUVIALE		
TYPE	DESCRIPTION	MARQUE / MODÈLE
TUYAUTERIE SOUS-DALLE	< 4 po : PVC DWV SYSTEM 15 ENTRE 4 ET 6 po: PVC SDR-28 ≥ 6 po : PVC SDR-35	IPEX
TUYAUTERIE HORS-SOL	PVC XFR	IPEX
REGARD DE NETTOYAGE AU PLANCHER (RN-1)	REGARD DE NETTOYAGE, CORPS EN FONTe, FINI ÉPOXY GRIS CUT, COUVERCLE AJUSTABLE EN BRONZE AU NICKEL POLI DE 127 MM Ø AVEC BOUCHON SECONDAIRE INTÉRIEUR EN ABS. PLANCHER FINI DE BÉTON SANS MEMBRANE.	WATTS / CO-200-R-1-34G
REGARD DE NETTOYAGE AU COLONNE (RN-2)	REGARD DE NETTOYAGE DE COLONNE EN FONTE FINI ÉPOXY GRIS CUT AVEC BOUCHON EN LAITON.	WATTS / CO-460
DRAIN DE PLANCHER (DP-1)	RENOVI DE PLANCHER AVEC BÂTI POUR MEMBRANE DE 213 MM (8.39 PO) DE DIAMÈTRE, COLLET DE SERRAGE RÉVERSIBLE AVEC OUVERTURES LATÉRALES DE DRAINAGE AU-DESSUS DU COLLET. LE TOUT EN FONTE. GORGÉ FILETÉE DE 102 MM (4 PO) DE DIAMÈTRE POUR RECEVOIR UN TAMIS ROND AJUSTABLE DE 127 MM (5.00 PO) DE DIAMÈTRE COMBINE AVEC GRILLE DE 3 MM (1/8 PO) DÉPARSUER EN PVC.	ZURN ZN415-B5
CA-1	CLAPET ANTIGAZ DÉGOUT DE TYPE MEMBRANE DE 76 MM (3") POUVANT S'INSTALLER DANS UN AVAUX DE SOL. IL EMPÈCHE LES GAZ D'ÉGOUTS DE PENÉTRER À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT DANS LE CAS OÙ LA GARDE D'ÉGOUT N'EST PAS ASSEZÉE. CORPS FABRIqué EN ABS, GARNITURE EN SILICONE, RENCONTRE LES EXIGENCES ASSE. 1072.	ZURN Z1072-3-ZSHIELD
E-1	CUVETTE ALLONGÉE EN PORCELAINE VITREE, CHASSE À ET Siphonique, VOIE DE SIPHON DE 54 MM (2 1/8 PO) COMPLÈTEMENT VITRÉE. CHAPEAU DE BOUTONS, ENTRÉE DE 36 MM (1 1/2 PO) SUR LE DESSUS. CONSOMMATION DE 6.0 L (1.63 GAL US), 4.8 L (1.28 GAL US) ET AUSSI PEU QUE 4.2 L (1.1 GAL US) PAR CHASSE, SELON LE ROBINET DE CHASSE UTILISÉ.	CABINET D'ASSENCE ZURN CUVETTE: Z565-BWL1
IS-1	C/A SIÈGE EN PLASTIQUE MASSIF A USAGE INTENSIF POUR CUVETTE ALLONGÉE. SANS COUVERCLE, CHARNIÈRES-BOUTONS, TI	



Plan clé

ZONES DES TRAVAUX

RUE SABREVOIS
AVENUE DE ROME

Client
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

Architecte
L'ECUYER LEFAIVRE ARCHITECTES

Structure

GENIPUR

Civil

Notes générales

- Ces documents sont la propriété exclusive de GESTION EXVESTA INC. et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation préalable.
- Les dimensions sur ces documents devront être lues et non mesurées.
- L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de débuter les travaux et avertir Gestion Exesta de toute discordance avec les documents contractuels.
- L'entrepreneur devra se conformer à tous les codes pertinents et en vigueur à ce jour.
- GESTION EXVESTA INC. ne pourra être tenu responsable pour toutes erreurs, omissions ou anomalies.

DATE	ÉMISSION	NO.
2024-03-07	POUR SOUMISSION	00

CE PLAN PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION À CONDITION QU'IL SOIT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIEUR ET QUE LA MENTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION APPARAIT DANS LA LISTE DES ÉMISSIONS.

Sceau

2024-03-07

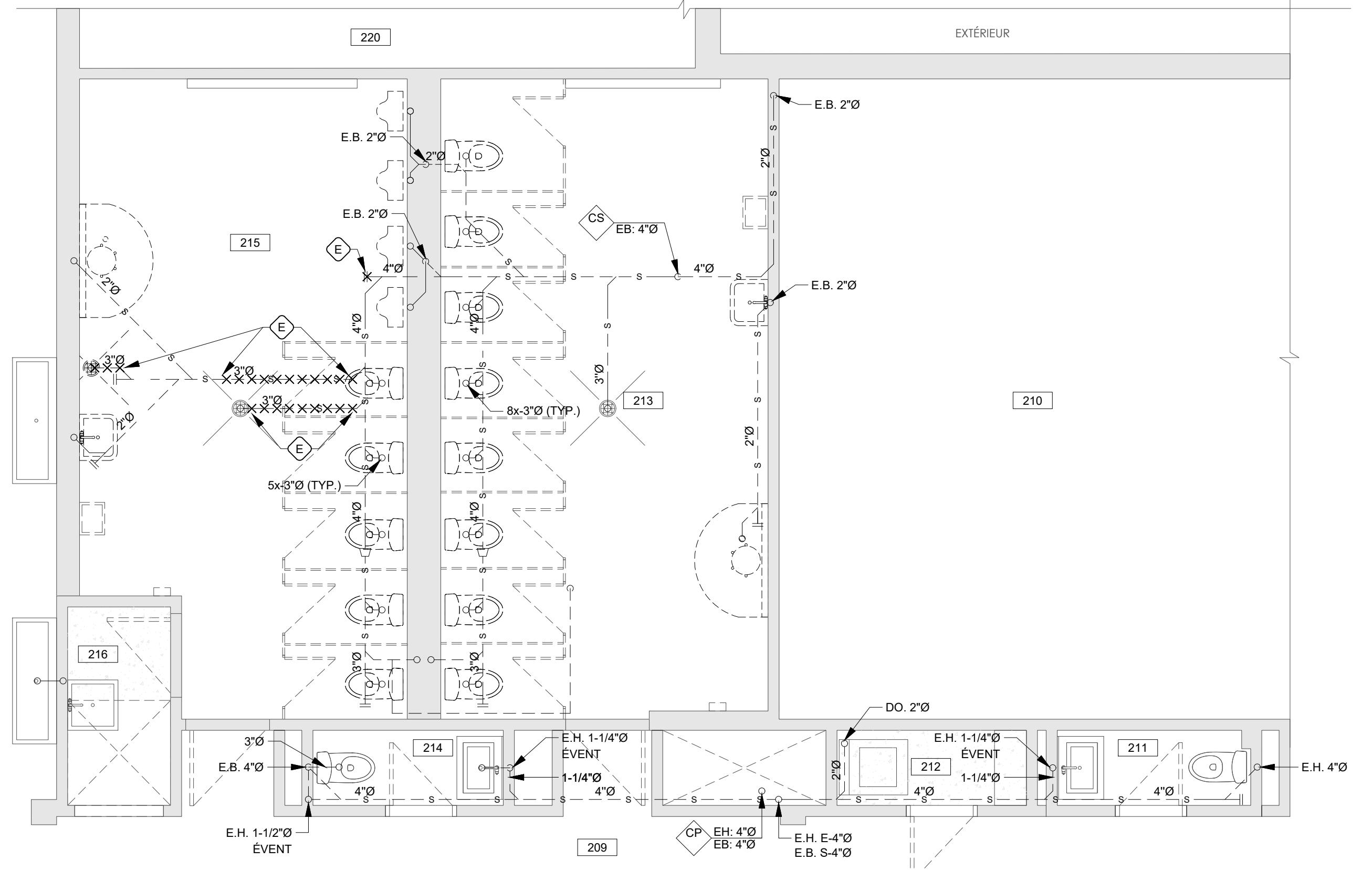
EXVESTA
CERTIFIÉ ISO 9001

Titre du projet
ÉCOLE SAINT-RÉMI RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRE NIVEAU 2

Titre du dessin
MÉCANIQUE DÉTAILS

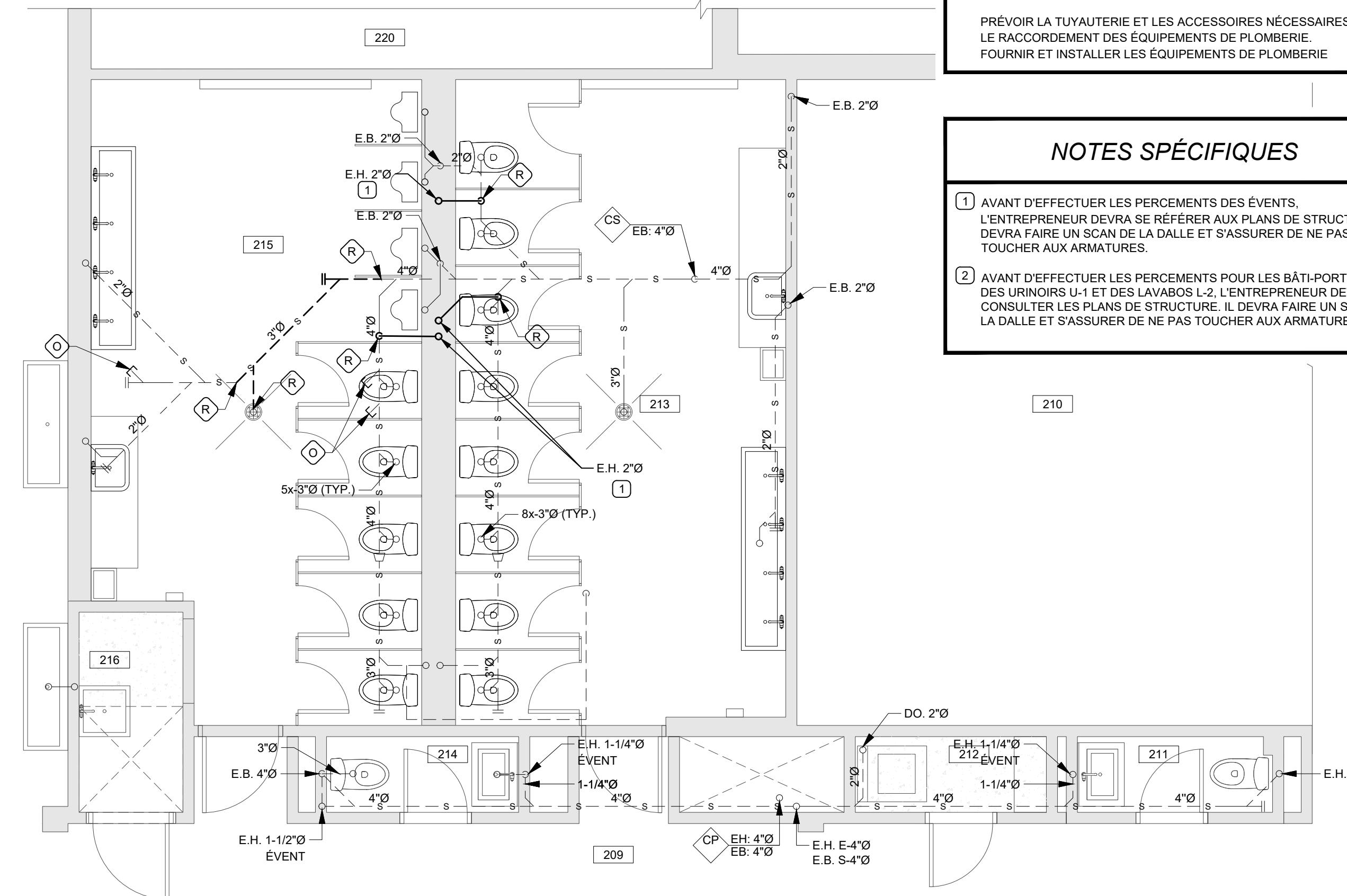
Date 2023-11-23	Dessiné par S. MARSAN
Echelle AUCUNE	Vérifié par J.-F. EKONGA Ing.
Numéro de projet 24132 (056E28920)	Dessin no. M-010

Z-24000 - Projet 24132 - CSSPI - StRémi - Remplacement des blocs sanitaires (2 étage) / 03 - Design 24132 - M-010.dwg



EXTRAIT - NIVEAU 2 - SOUS-DALLE - EXISTANT

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



EXTRAIT - NIVEAU 2 - SOUS-DALLE - PROPOSÉ

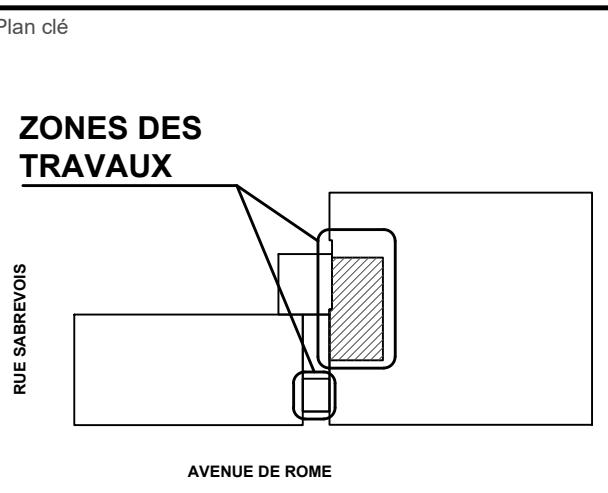
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

NOTE GÉNÉRALE

CENTRALISER LES TRAVAUX DANS LE PLAFOND DU LOCAL 141.
PREVOIR LA TUYAUTERIE ET LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE.
FOURNIR ET INSTALLER LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE.

NOTES SPÉCIFIQUES

- ① AVANT D'EFFECTUER LES PERCMENTS DES EVENTS, L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX PLANS DE STRUCTURE. IL DEVRA FAIRE UN SCAN DE LA DALLE ET S'ASSURER DE NE PAS TOUCHER AUX ARMATURES.
- ② AVANT D'EFFECTUER LES PERCMENTS POUR LES BÂTP-PORTEURS DES URINAIRES U-1 ET DES LABAVOS L-2, L'ENTREPRENEUR DEVRA CONSULTER LES PLANS DE STRUCTURE. IL DEVRA FAIRE UN SCAN DE LA DALLE ET S'ASSURER DE NE PAS TOUCHER AUX ARMATURES.



Client
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

Architecte
L'ECUYER LEFAIVRE ARCHITECTES

Structure
GENIPUR

Civil

Notes générales

1. Ces documents sont la propriété exclusive de GESTION EXVESTA INC. et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation préalable.
2. Les dimensions sur ces documents devront être lues et non mesurées.
3. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de débuter les travaux et avertir Gestion Exesta de toute discordance avec les documents contractuels.
4. L'entrepreneur devra se conformer à tous les codes pertinents et en vigueur à ce jour.
5. GESTION EXVESTA INC. ne pourra être tenu responsable pour toutes erreurs, omissions ou anomalies.

DATE	ÉMISSION	NO.
2024-03-07	POUR SOUMISSION	00

CE PLAN PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION À CONDITION QU'IL SOIT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIER ET QUE LA MENTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION APPARAIT DANS LA LISTE DES ÉMISSIONS.

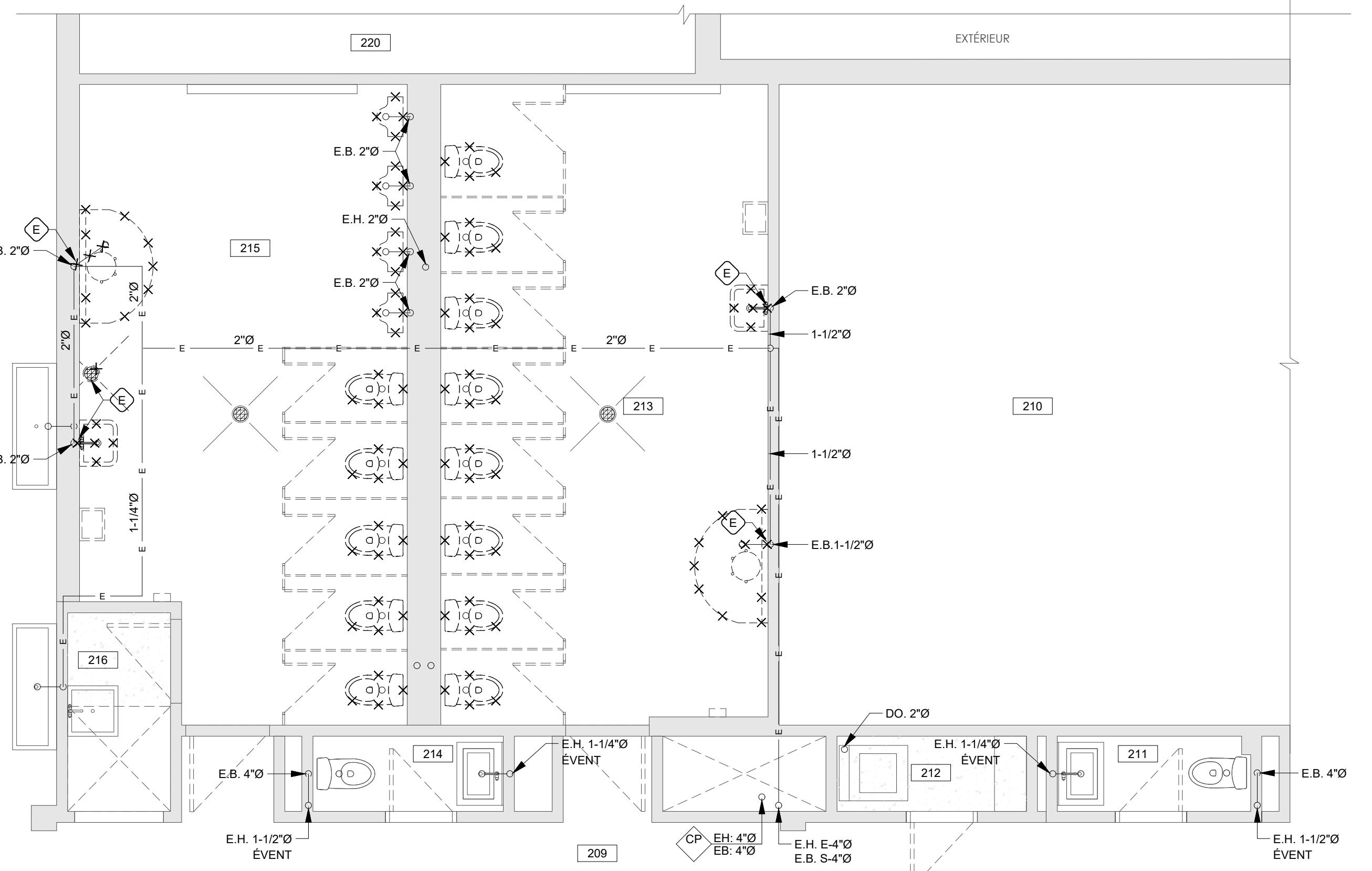
Sceau

EXVESTA
CERTIFIÉ
ISO 9001

Titre du projet
ÉCOLE SAINT-RÉMI RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES NIVEAU 2

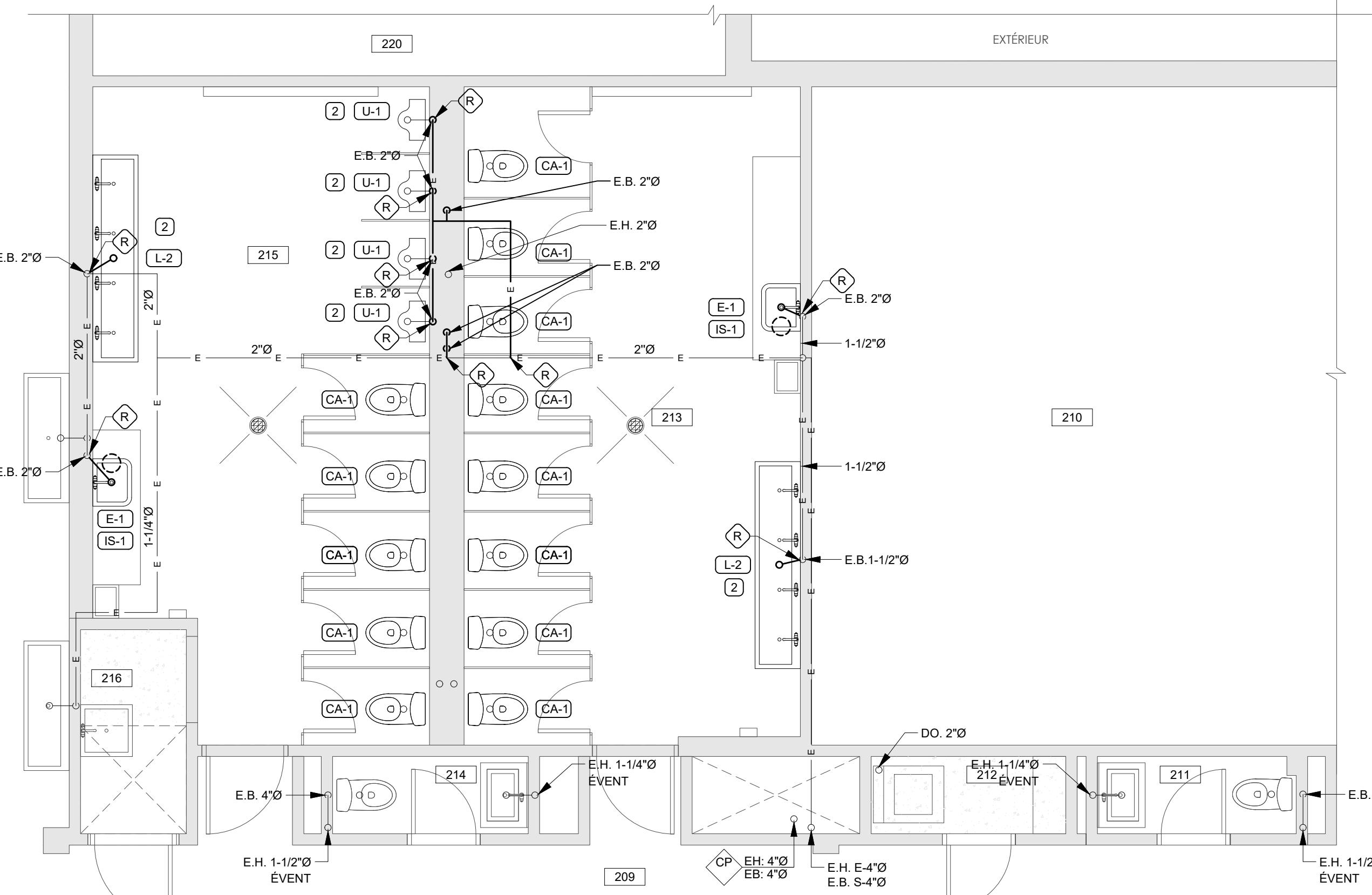
Titre du dessin
PLOMBERIE DRAINAGE (213 ET 215)

Date 2023-11-23	Dessiné par S. MARSAN
Echelle INDIQUEE	Vérifié par J.-F. EKONGA Ing.
Numéro de projet 24132 (056E28920)	Dessin no. P-100



EXTRAIT - NIVEAU 2 - EXISTANT

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

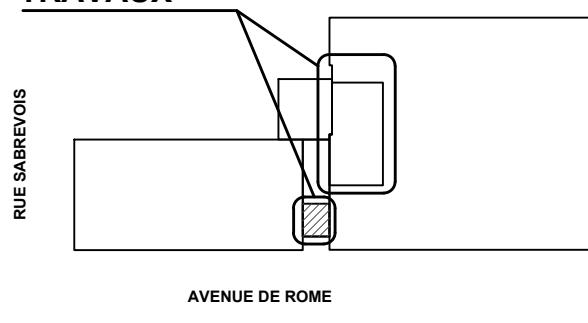


EXTRAIT - NIVEAU 2 - PROPOSÉ

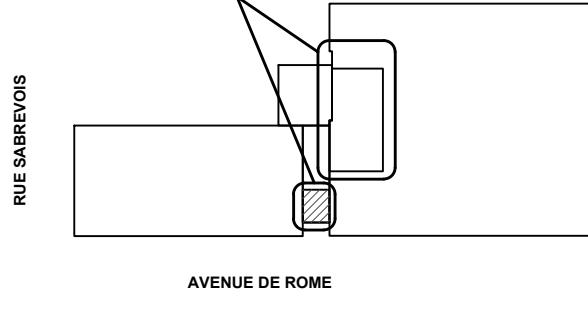
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

NOTE GÉNÉRALE

**PRÉVOIR LA TUYAUTERIE ET LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR
LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE.
FOURNIR ET INSTALLER LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE**



ZONES DES TRAVAUX



Client

**Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île**

Québec

Architecte



Structure

GENIPUR

Civil

Notes générales

1. Ces documents sont la propriété exclusive de GESTION EXVESTA INC. et ne pourront être utilisées, reproduits ou copiés sans autorisation préalable.
2. Les dimensions sur ces documents devront être lues et non mesurées.
3. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de débuter les travaux et avertir Gestion Exvesta de toute discordance avec les documents contractuels.
4. L'entrepreneur devra se conformer à tous les codes pertinents et en vigueur à ce jour.
5. GESTION EXVESTA INC. ne pourra être tenu responsable pour toutes erreurs, omissions ou anomalies.

DATE	ÉMISSION	NO.
2024-03-07	POUR SOUMISSION	00

CE PLAN PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION À
CONDITION QU'IL SOIT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIEUR
ET QUE LA MENTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION
APPARAÎT DANS LA LISTE DES ÉMISSIONS.

Sceau

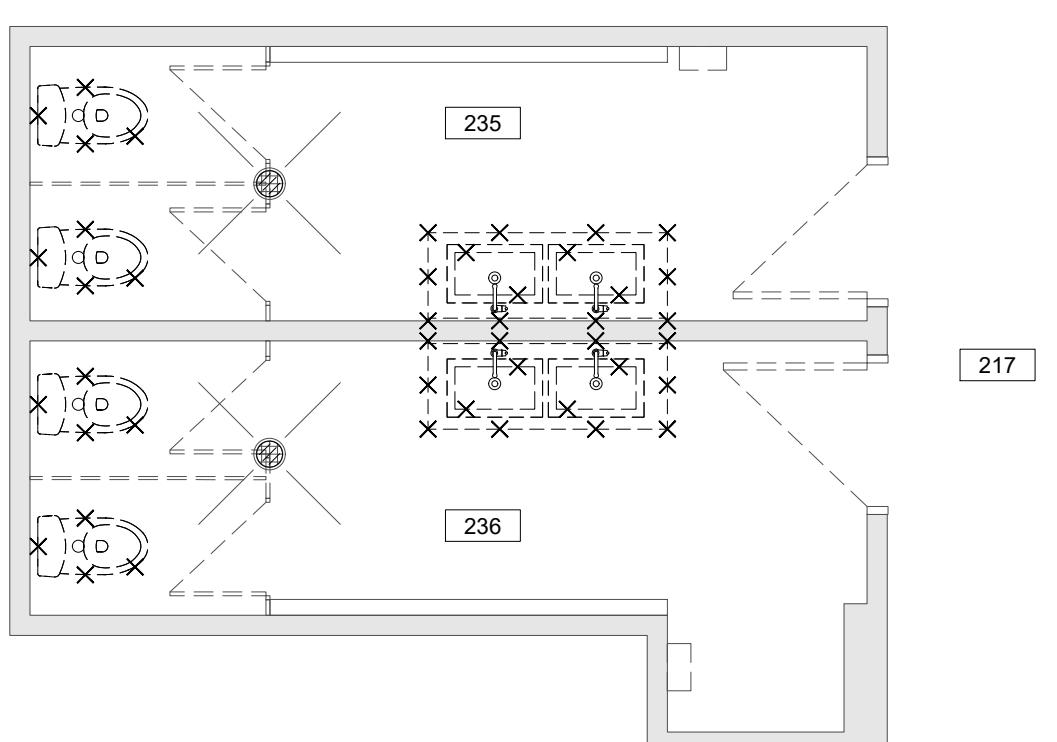


The logo consists of the word "EXVESTA" in a large, bold, white sans-serif font centered on a black rectangular background. Below the main text, there is a horizontal sequence of six white squares followed by one red square, then another sequence of five white squares. At the bottom left, a red checkmark icon is positioned next to the text "CERTIFIÉ ISO 9001".

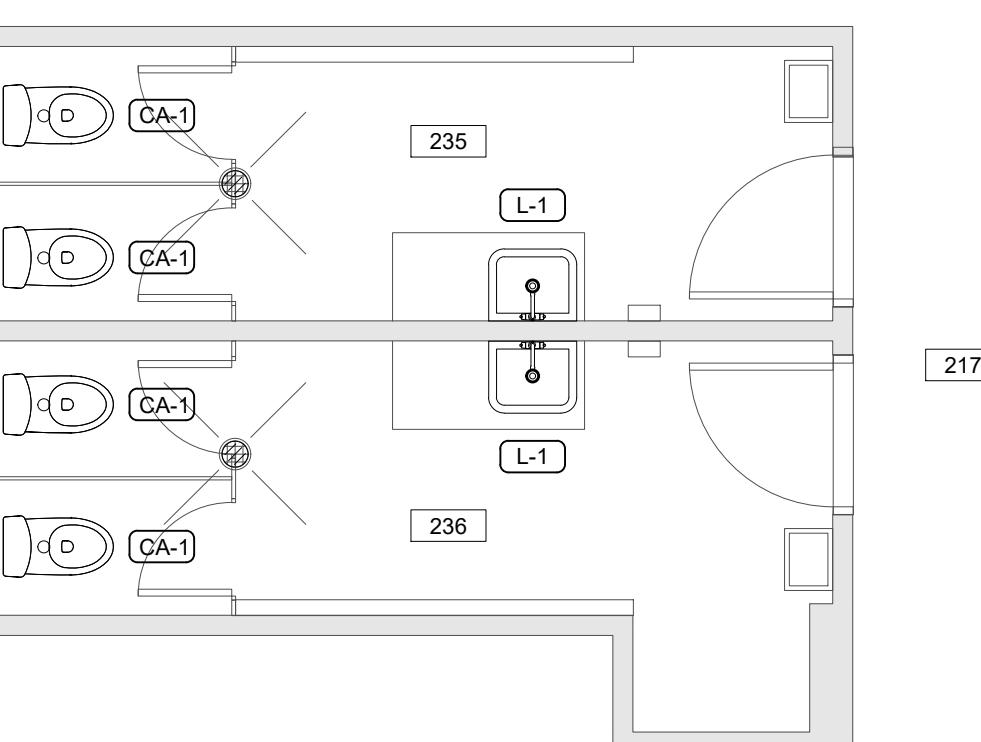
Titre du projet

ÉCOLE SAINT-RÉMI RÉFLECTION DES BLOCS SANITAIRE

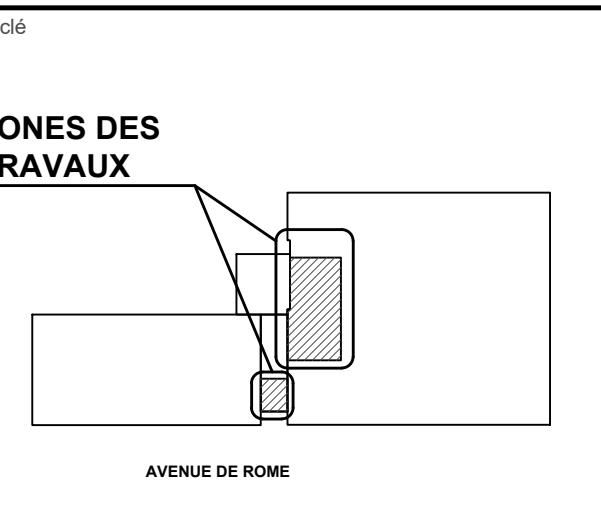
NIVEAU 2	
Titre du dessin	
PLOMBERIE DRAINAGE (235 ET 236)	
Date	Dessiné par
2023-11-23	S. MARSAN
Échelle	Vérifié par
INDIQUÉE	J-F. EKONGA ing.
Numéro de projet	Numéro de dessin
24132 (056E28920)	P-101



EXTRAIT - NIVEAU 2 - EXISTANT



EXTRAIT - NIVEAU 2 - PROPOSÉ



ZONES DES TRAVAUX
RUE SABREVOIS
AVENUE DE ROME

Client
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

Architecte
L'ECUYER LEFAIVRE ARCHITECTES

Structure

Civil

Notes générales

- Ces documents sont la propriété exclusive de GESTION EXVESTA INC. et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation préalable.
- Les dimensions sur ces documents devront être lues et non mesurées.
- L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de débuter les travaux et avertir Gestion Exesta de toute discordance avec les documents contractuels.
- L'entrepreneur devra se conformer à tous les codes pertinents en vigueur à ce jour.
- GESTION EXVESTA INC. ne pourra être tenu responsable pour toutes erreurs, omissions ou anomalies.

DATE	ÉMISSION	NO.
2024-03-07	POUR SOUMISSION	00

CE PLAN PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION À CONDITION QU'IL SOIT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIEUR ET QUE LA MENTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION APPARAIT DANS LA LISTE DES ÉMISSIONS.

Sceau

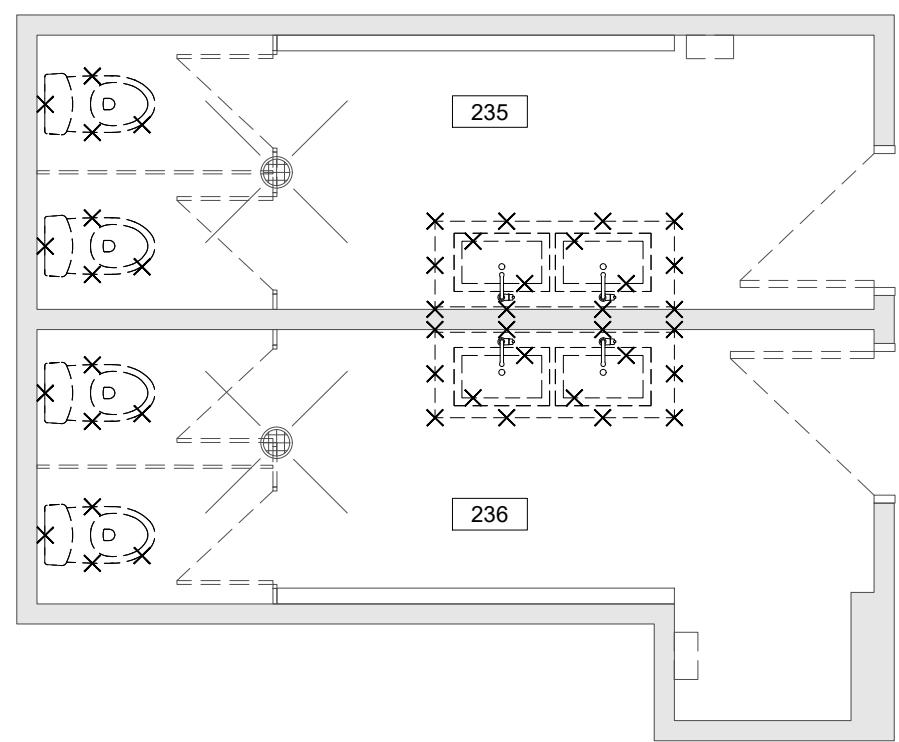
EXVESTA
CERTIFIÉ
ISO 9001

Titre du projet
ÉCOLE SAINT-RÉMI RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES NIVEAU 2

Titre du dessin
PLOMBERIE DISTRIBUTION (213, 215, 235 ET 236)

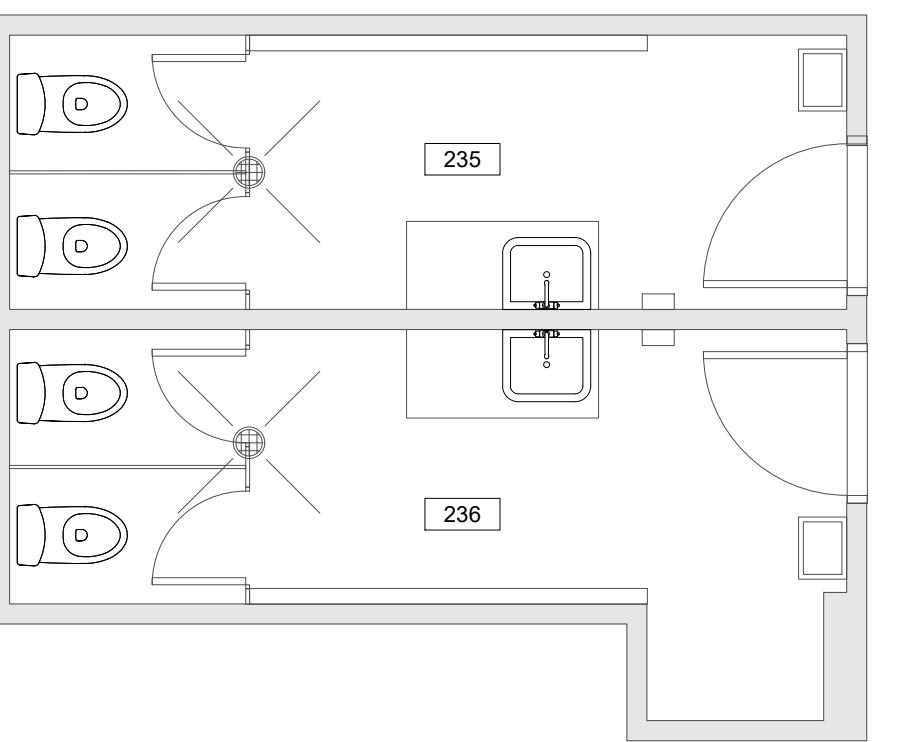
Date 2023-11-23	Dessiné par S. MARSAN
Échelle INDIQUEE	Vérifié par J.-F. EKONGA Ing.
Numéro de projet 24132 (056E28920)	Dessin no. P-200

Z-24000 - Projet24132 - CSSPI - StRémi - Remplacement des blocs sanitaires (2e étage).03 - Design24132 - P-20X.dwg



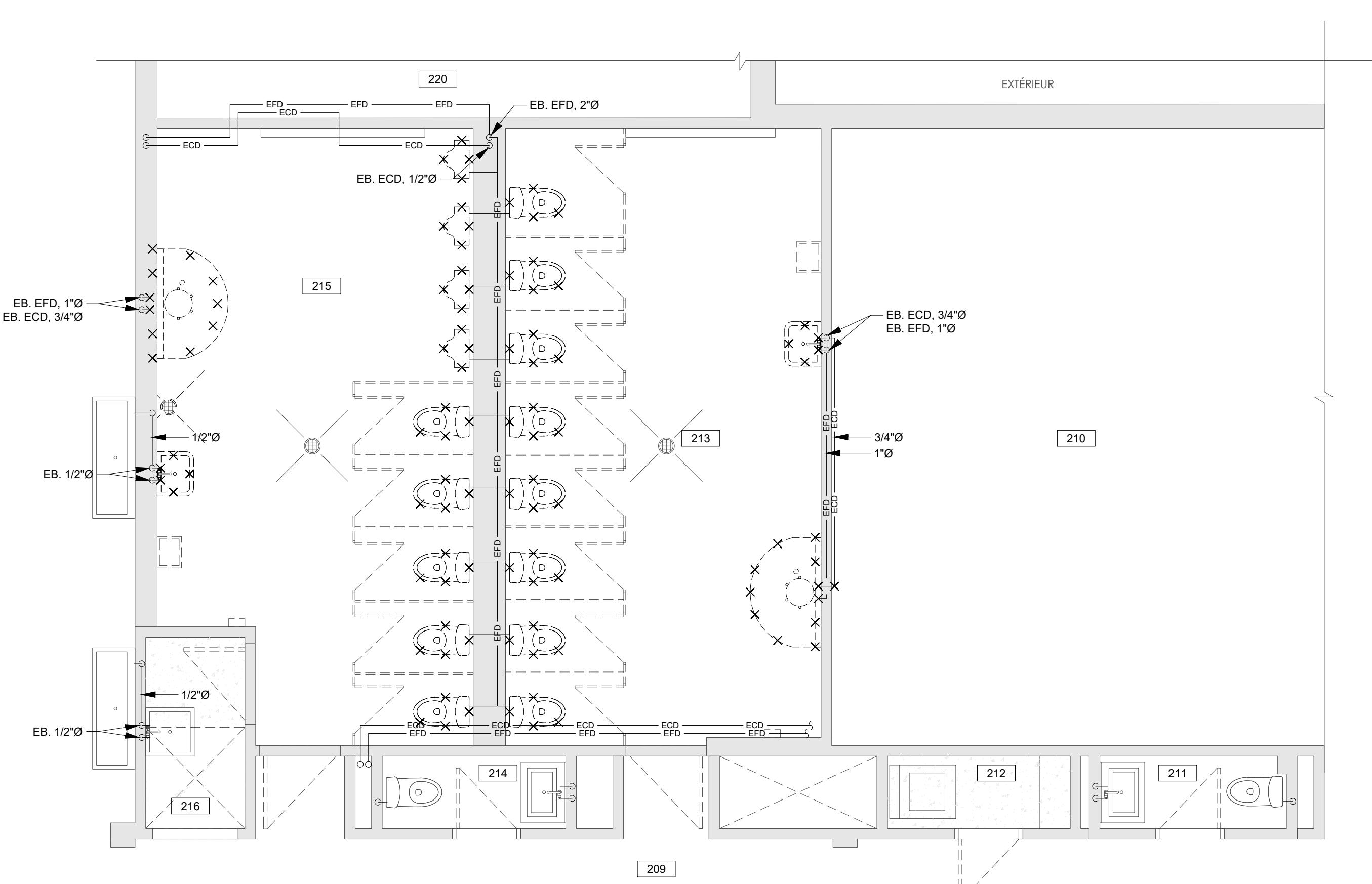
EXTRAIT - NIVEAU 2 - EXISTANT

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



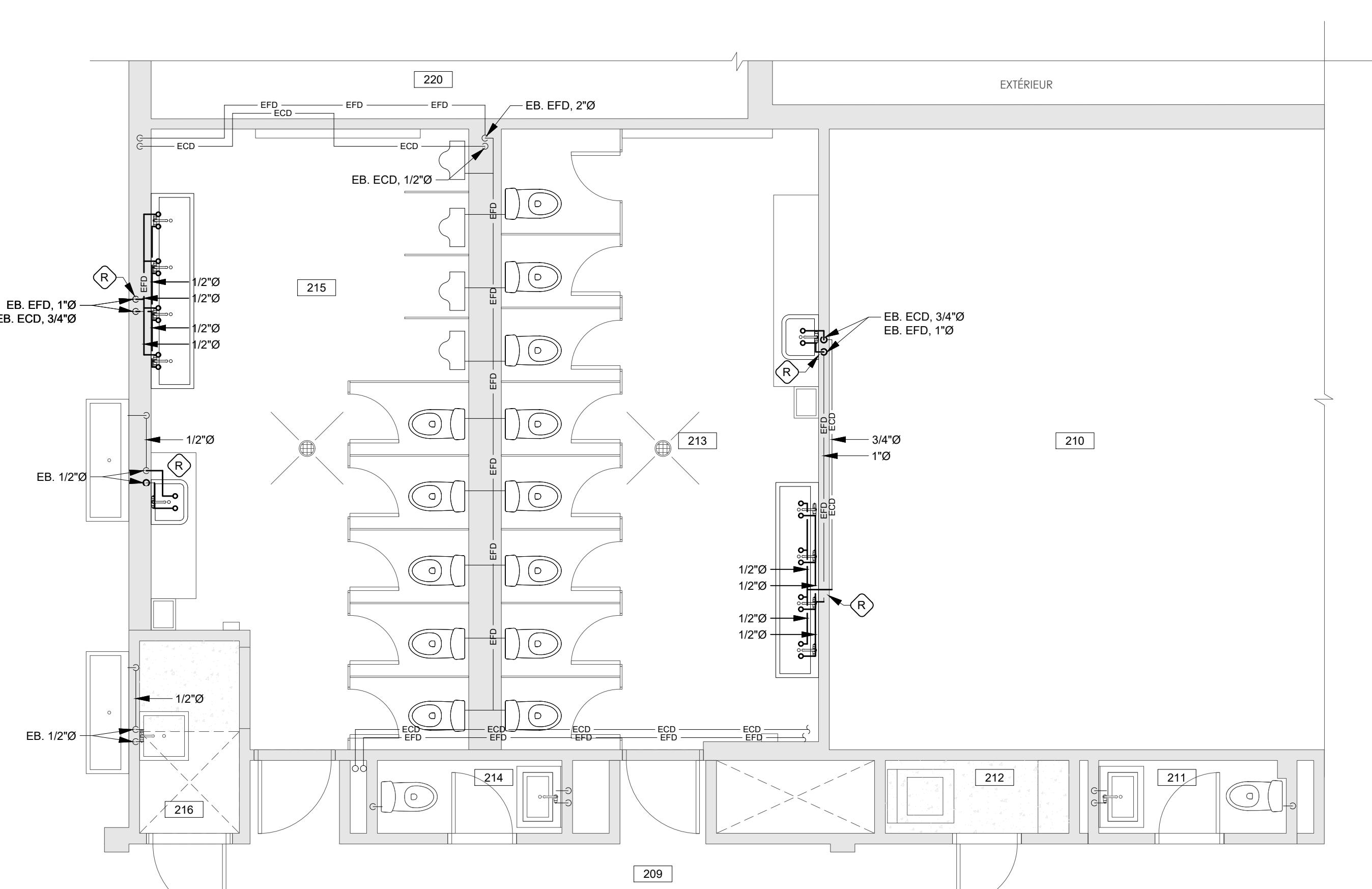
EXTRAIT - NIVEAU 2 - PROPOSÉ

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



EXTRAIT - NIVEAU 2 - EXISTANT

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

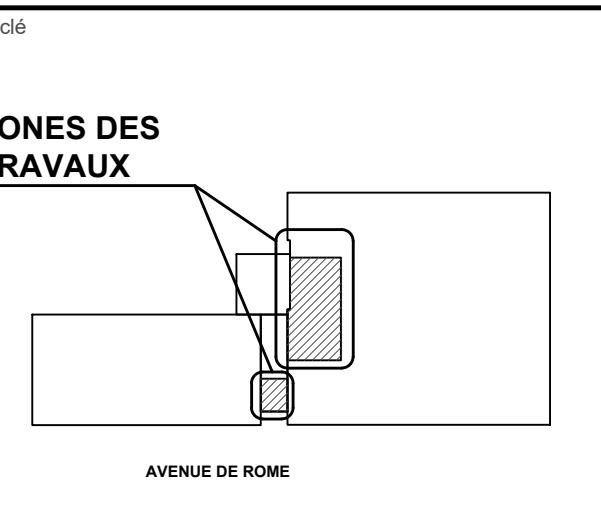


EXTRAIT - NIVEAU 2 - PROPOSÉ

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

NOTE GÉNÉRALE

PRÉVOIR LA TUYAUTERIE ET LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE.
FOURNIR ET INSTALLER LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE



Client
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

Architecte
L'ECUYER LEFAIVRE ARCHITECTES

Structure
GENIPUR

Civil

Notes générales
1. Ces documents sont la propriété exclusive de GESTION EXVESTA INC. et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation préalable.
2. Les dimensions sur ces documents devront être lues et non mesurées.
3. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de débuter les travaux et avertir Gestion Exesta de toute discordance avec les documents contractuels.
4. L'entrepreneur devra se conformer à tous les codes pertinents en vigueur à ce jour.
5. GESTION EXVESTA INC. ne pourra être tenu responsable pour toutes erreurs, omissions ou anomalies.

DATE	ÉMISSION	NO.
2024-03-07	POUR SOUMISSION	00

CE PLAN PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION À CONDITION QU'IL SOIT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIEUR ET QUE LA MENTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION APPARAIT DANS LA LISTE DES ÉMISSIONS.

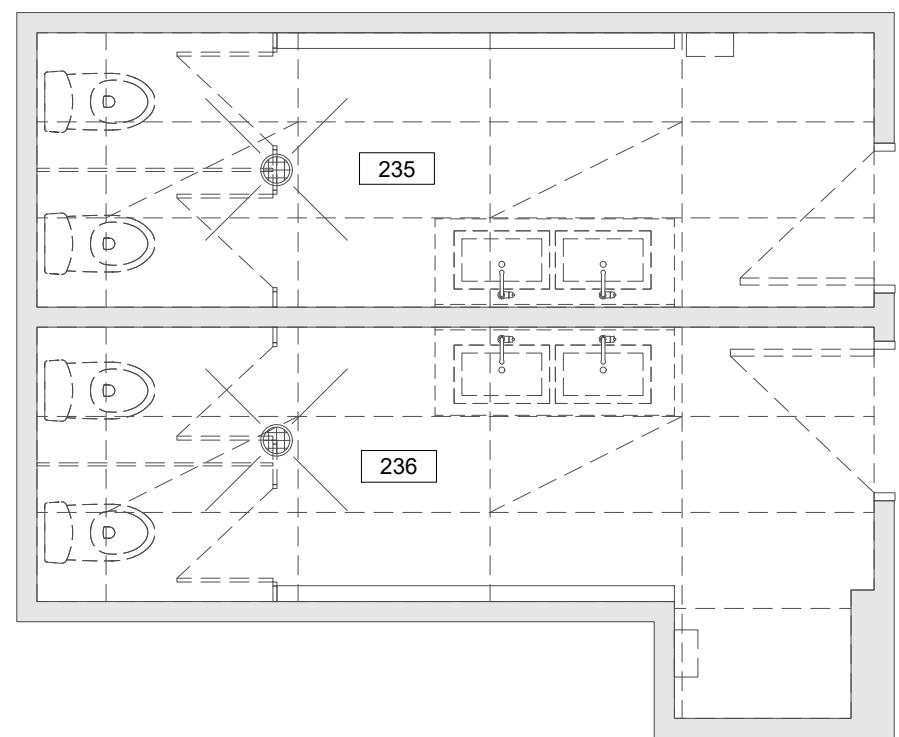
Sceau

CERTIFIÉ
ISO 9001
EXVESTA EXVESTA CA

Titre du projet
ÉCOLE SAINT-RÉMI
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES
NIVEAU 2

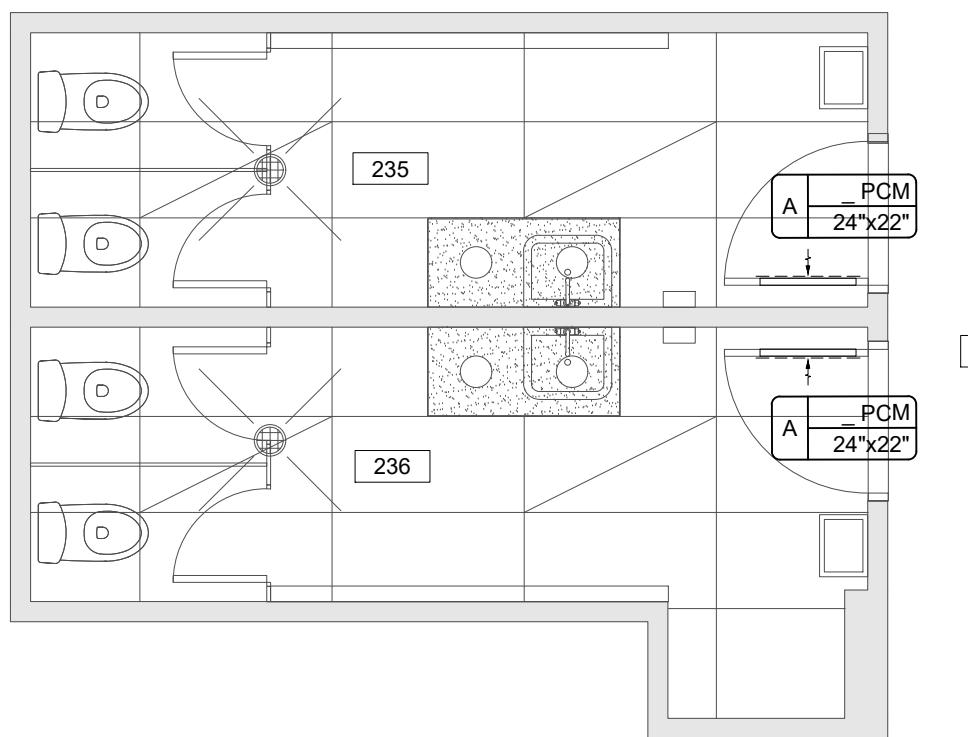
Titre du dessin
MÉCANIQUE
VENTILATION
(213, 215, 235 ET 236)

Date 2023-11-23	Dessiné par S. MARSAN
Échelle INDICUÉE	Vérifié par J.-F. EKONGA Ing.
Numéro de projet 24132 (506E28920)	Dessin no. V-300



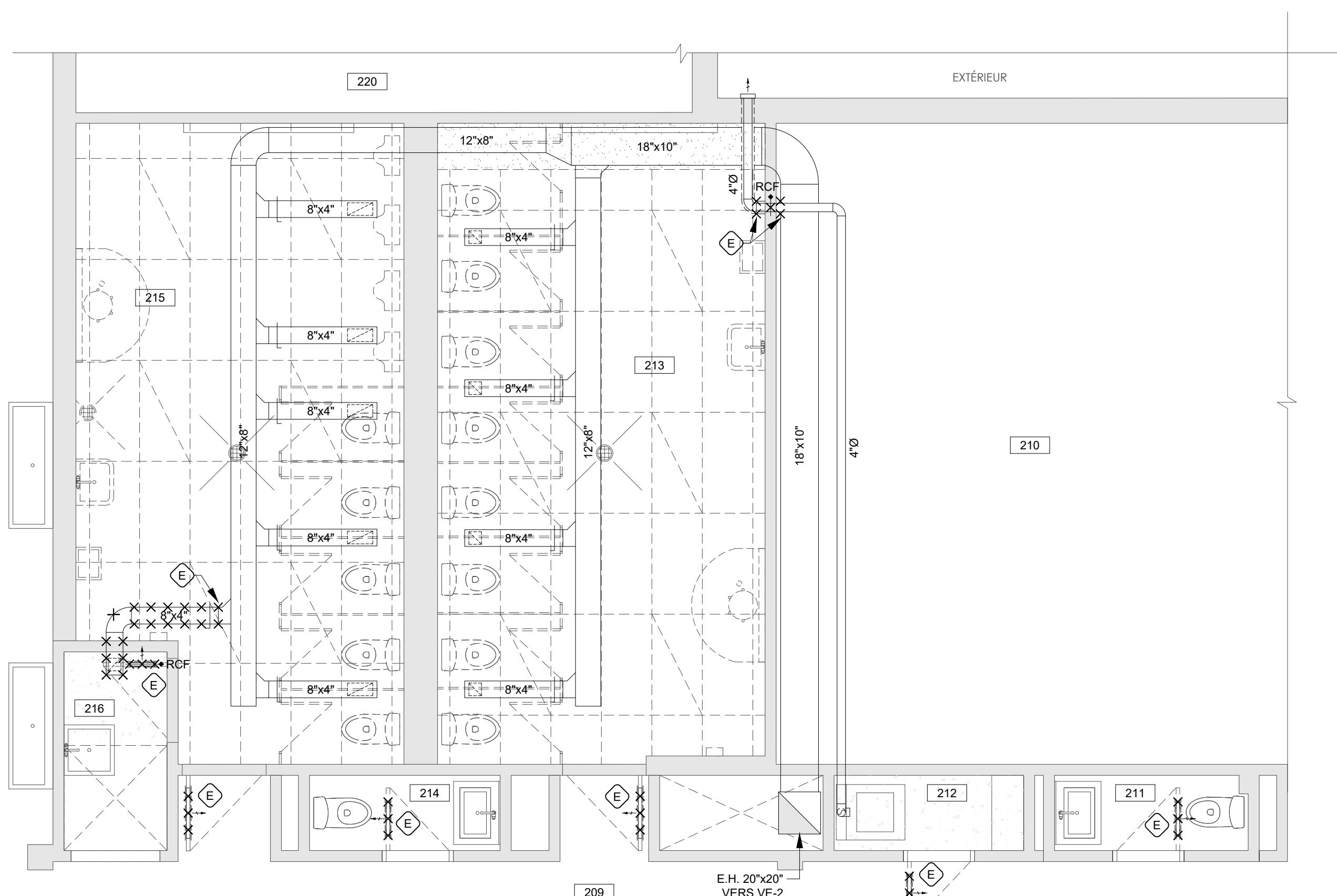
EXTRAIT - NIVEAU 2 - EXISTANT

ÉCHELLE: 1/4'=1'-0"



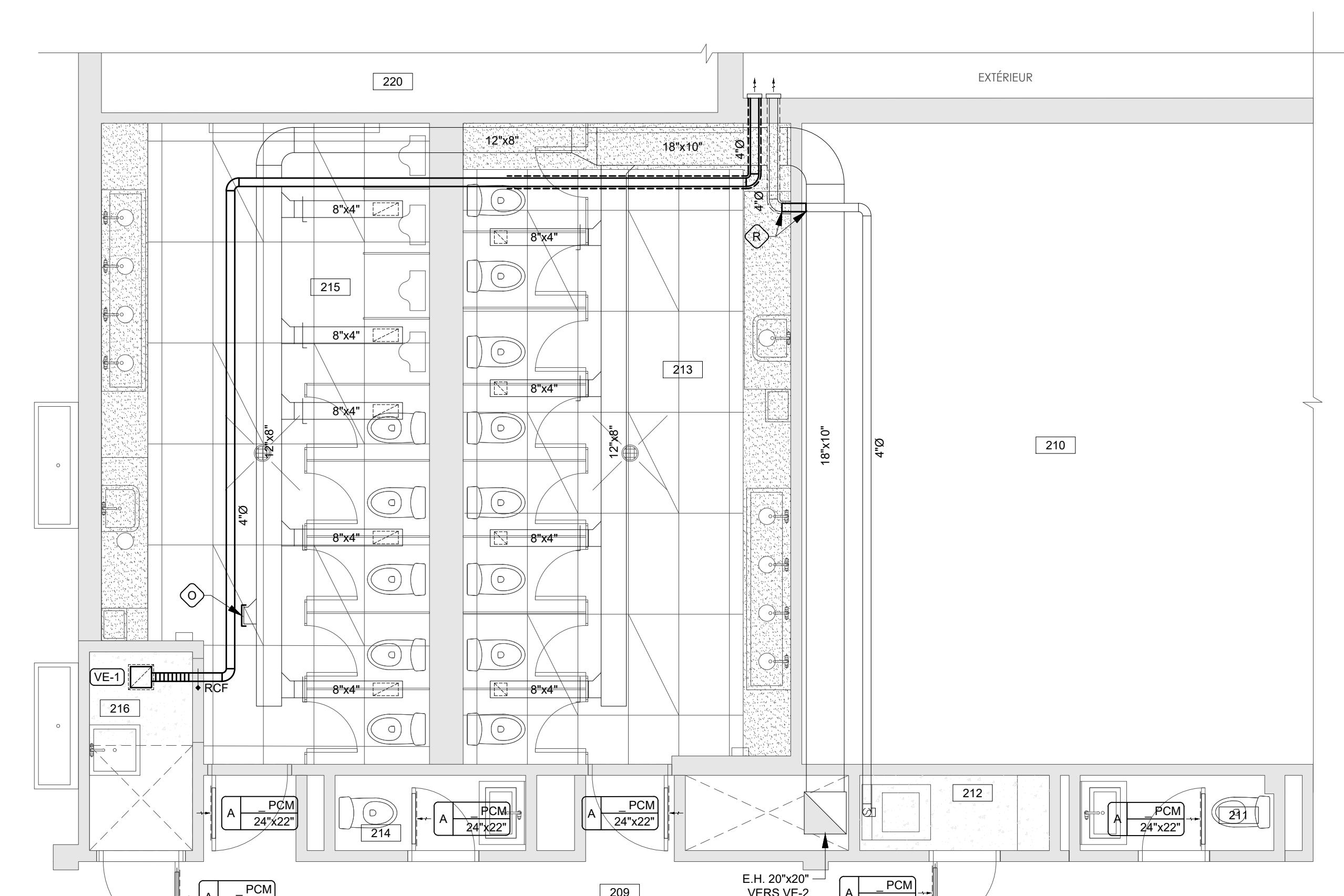
EXTRAIT - NIVEAU 2 - PROPOSÉ

ÉCHELLE: 1/4'=1'-0"



EXTRAIT - NIVEAU 2 - EXISTANT

ÉCHELLE: 1/4'=1'-0"



EXTRAIT - NIVEAU 2 - PROPOSÉ

ÉCHELLE: 1/4'=1'-0"

